

Université de Montréal

L'évaluation des allégations d'agression sexuelle chez les enfants

Par
Mélanie Roussel

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en sciences (M.Sc.)
en criminologie
option cheminement avec stage en intervention

Avril 2016

© Mélanie Roussel, 2016

Résumé

Ce rapport de stage traite de l'évaluation des allégations d'agression sexuelle chez les enfants. Ces infractions, de par leur nature, sont des crimes généralement commis à l'abri des regards indiscrets laissant peu de témoins et peu de traces matérielles pour corroborer les soupçons d'abus ce qui complexifie l'enquête rendant les faits difficiles à certifier. Ainsi, seule la victime et son agresseur sont en mesure de fournir des éléments de preuve à l'enquête. Connu pour nier ou minimiser ses actes, l'agresseur vient rarement confirmer les allégations ce qui nous laisse comme unique attestation la parole de l'enfant qui doit être recueillie avec soin. Par conséquent, l'entrevue d'investigation revêt donc une importance capitale pour la protection des victimes, mais également pour prouver l'innocence ou la culpabilité du présumé agresseur. L'objectif de ce travail consiste à identifier les pratiques narratives chez l'intervieweur qui permettent d'optimiser l'entrevue de manière à obtenir l'histoire complète des événements au sujet des actes de violence vécus. Pour ce faire, nous avons effectué une recension systématique des écrits à travers trois bases de données selon une série de critères de sélection précis et avons ainsi centré notre analyse sur les onze études recensées. Les principaux résultats obtenus montrent une association positive entre l'établissement d'une relation axée sur le soutien et la quantité de détails révélés par l'enfant. L'analyse des études a également permis de faire ressortir des constats généraux et d'émettre des recommandations pour les intervenants en protection de la jeunesse quant aux meilleures façons de conduire une entrevue. Celles-ci correspondent à des techniques de questionnement spécifiques à prendre en compte pour préserver la qualité du témoignage de l'enfant.

Mots clés : agression sexuelle, enfant, entrevue d'investigation policière, pratiques narratives

Abstract

This internship report pertains to the assessment of sexual abuse allegations in children. Such offenses are by nature committed avoiding prying eyes, thus leaving few witnesses and little physical evidence to corroborate suspicions of abuse and complicates the investigation by making facts difficult to certify. Thus, only the victim and perpetrator are able to provide evidence to the inquiry. Known to deny or minimize his actions, the perpetrator rarely confirms allegations which often leaves the child's voice as the sole source of evidence, one that needs to be treated with care. The investigative interview is therefore of vital importance for the protection of victims but also to prove the innocence or guilt of the alleged perpetrator. The objective of this work is to identify the narrative practices and characteristics of interviewers that optimize the interview in order to get the full story of the events with sufficient details. A systematic literature review, using specific inclusion criteria was conducted across three databases. Eleven studies were selected from this review. The main results show a positive association between the establishment of a support-based relationship and the amount of details revealed by the child. The analysis of the studies also permitted to highlight general findings and make recommendations for youth protection social workers on how best to conduct an interview. Such recommendations correspond to specific questioning techniques to consider for preserving the quality of the testimony of the child.

Keywords: sexual assault, child, interview police investigative, narrative practices

Table des matières

Résumé	I
Abstract	II
Table des matières	III
Liste des sigles.....	V
Remerciements.....	VI
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DU MILIEU DE STAGE.....	9
2.1. Présentation du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU).....	9
2.1.1 Mandat et mission de l'établissement.....	9
2.1.2. Processus de référence des clients	10
2.1.3. Le service d'évaluation et d'orientation en protection de la jeunesse	10
2.1.4. Enjeux éthiques et déontologiques soulevés par le milieu.....	11
2.1.5. Travail de collaboration	12
2.1.6. Le rôle du criminologue en protection de la jeunesse	12
2.1.7. Activités réalisées en cours de stage	13
2.1.8. Pertinence de l'étude pour le milieu de stage.....	15
CHAPITRE 3 : APERÇU DE LA LITTÉRATURE.....	17
3.1. Définition de l'agression sexuelle: implications sociales et judiciaires.....	17
3.2. La problématique des agressions sexuelles.....	19
3.2.1. La prévalence et l'incidence	19
3.2.2. Les facteurs de risque de la victimisation sexuelle.....	20
3.2.3. Les conséquences.....	22
3.2.4. Les facteurs de protection contre la victimisation sexuelle	24
3.3. Le dévoilement de l'enfant.....	25
3.4. Historique des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et de l'Entente multisectorielle.....	27
3.5. L'entrevue d'investigation policière auprès des enfants.....	30
3.5.1. Contexte historique.....	30
3.5.2. La pratique des entrevues d'investigations	32
3.5.3. L'entretien cognitif.....	33
3.5.4. L'entrevue par étapes progressives.....	34
3.5.5. Le protocole du NICHD.....	36
CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE.....	41
4.1. Objectif général.....	41
4.2. Objectifs spécifiques	41
4.3. Démarche méthodologique	42
4.3.1. Choix de la méthode.....	42
4.4. Stratégie de recherche	42
4.4.1. Source des données.....	42
4.4.2. Mots clés	42
4.4.3. Critères de sélection et d'exclusion.....	43
4.4.4. Gestion des données.....	43
4.4.5. Résultats	43

CHAPITRE 6 : RECENSION SYSTÉMATIQUE DES ÉCRITS	46
6.1. Le style d'interrogation.....	46
6.1.1. Les demandes de clarification et les réponses de l'intervieweur	49
6.2. La qualité de relation avec l'intervieweur	50
6.2.1. Le comportement de l'intervieweur	52
CHAPITRE 7 : DISCUSSION.....	55
7.1. Recommandations pour les études futures.....	55
7.2. Recommandations cliniques.....	55
7.3. Réflexion sur l'application de l'entente multisectorielle	60
CHAPITRE 8 : CONCLUSION	62
LISTE DES RÉFÉRENCES	63
Tableau 1 : Caractéristiques des études recensées	70
Tableau 2 : Processus d'intervention LPJ.....	76
Tableau 3 : Recommandations à l'intention des intervenants en protection de la jeunesse concernant la pratiques des entrevues d'investigation policière.....	77

Liste des sigles

AS : Agression sexuelle

ACJQ : Association des centres jeunesse du Québec

CJM-IU : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

CIUSS : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CSSS : Centre de santé et de services sociaux

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

DPJ : Direction de la Protection de la Jeunesse

DEP-ADO : Gille de dépistage de la consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents

EM : Entente multisectorielle

É/0 : Évaluation et orientation

IRBC : Inventaire des risques et des besoins criminogènes

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

LSSSS : Loi sur les services de santé et les services sociaux

QI : Quotient intellectuel

SPVM : Service de police de la ville de Montréal

Remerciements

La réalisation de ce rapport de stage a été possible grâce à la participation de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance pour leur aide de près ou de loin durant ces dernières années.

Je tiens tout d'abord à adresser toute ma gratitude à ma directrice de mémoire, Isabelle Daignault, pour sa patience, sa disponibilité, ses encouragements et surtout ses précieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je souhaite ensuite remercier mes parents pour le soutien inconditionnel dont ils ont fait preuve depuis le tout début de mes études. Merci pour votre soutien financier, psychologique et matériel. Si j'ai réussi aujourd'hui c'est grâce à vous!

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance envers mes amis (es) et collègues qui m'ont apporté leur support moral tout au long de ma démarche, dans les meilleurs moments comme dans les pires.

Enfin, je voudrais remercier ma superviseuse de stage, Valérie Millette, pour sa confiance, le temps passé ensemble et le partage de son expertise au quotidien qui a contribué au succès de mon stage. Un gros merci à toute l'équipe pour leur accueil et leur disponibilité qui ont su rendre mon expérience motivante et enrichissante!

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Les agressions sexuelles (AS) commises envers les enfants constituent un problème social important en raison notamment des séquelles et des traumatismes qu'elles peuvent causer chez les enfants qui en sont victimes. Qu'elle vise les enfants ou les adultes, cette problématique existe depuis toujours et entretient encore aujourd'hui certains tabous en raison notamment des difficultés reliées à la dénonciation des AS. Malgré une prise de conscience accrue au plan sociétal, d'importants efforts doivent encore être déployés pour mettre à jour ce crime qui touche de nombreuses victimes. Concernant la preuve, la littérature démontre que, contrairement aux adultes, les cas d'AS pendant l'enfance sont des crimes extrêmement difficiles à corroborer, car la plupart du temps les preuves physiques sont quasi inexistantes (Cyr, 2014b; Gauthier, 2015) et il y a très peu de témoins pour corroborer les faits et les propos de la victime (Cyr, 2014b). Ainsi, parmi les situations d'agression sexuelle chez les enfants qui font l'objet d'une investigation policière, près de la moitié d'entre elles ne disposent pas de preuves suffisantes pour franchir les prochaines étapes dans le processus criminel (Bunting, 2008). Essentiellement, la véracité des AS repose en grande partie sur les allégations de l'enfant. Par conséquent, dû à leur jeune âge, ceux-ci ne possèdent pas toutes les capacités cognitives et linguistiques pour décrire en détail la totalité de leur expérience, (Cyr, 2014b) d'où la nécessité de former les policiers et les intervenants sociaux à appliquer des techniques d'entrevue éprouvées afin d'augmenter la crédibilité du témoignage de l'enfant.

Étant donné les difficultés et les enjeux reliés à la preuve de l'AS chez les enfants, la question de l'amélioration de l'entrevue demeure une préoccupation importante tant pour les forces de l'ordre que pour les intervenants sociaux qui opèrent auprès des enfants victimes d'AS. En effet, au Québec, tel que prévu par l'Entente multisectorielle (EM), les enquêteurs des services policiers et les intervenants sociaux à la protection de la jeunesse sont invités à travailler de pairs pour s'assurer de bien évaluer la situation, de préserver les preuves au dossier et de prendre la meilleure décision au plan légal et de la protection. Il importe de souligner que dans certains États américains ce sont les intervenants sociaux qui mènent les entrevues d'investigation pendant que les policiers observent (Cross, Jones, Walsh, Simone, & Kolko,

2007) et ailleurs, comme au Québec, c'est l'inverse qui se produit. Par conséquent, nous croyons pertinent de nous attarder à la question de la qualité et de l'efficacité des entrevues d'investigation, en se penchant plus spécifiquement sur l'influence de certaines variables de l'intervieweur comme élément pouvant guider les meilleures circonstances d'entrevue et ainsi maximiser la quantité des informations obtenues auprès des jeunes victimes et des témoins. C'est dans le cadre d'un stage à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), dans une équipe spécialisée auprès des enfants victimes d'agression sexuelle et d'abus physique grave, que je serai à même de participer à l'évaluation des cas d'agression sexuelle et dans certains cas, d'observer les entrevues d'investigation policière comme élément me permettant de prendre une décision éclairée concernant l'évaluation et l'orientation des besoins de l'enfant. Dans ces circonstances, je serai en mesure de faire le lien avec les variables propres à l'intervieweur rapportées dans la littérature et de cibler celles qui peuvent permettre d'optimiser l'investigation.

Compte tenu du rôle et de l'importance de l'entrevue d'investigation policière dans la prise en charge de l'enfant sous l'entente multisectorielle, ce rapport de stage traite de la qualité des entrevues et de son impact sur le travail de l'intervenant social en protection de la jeunesse. Dans un premier temps, un portrait de la littérature sur la problématique des AS sera présenté en abordant la prévalence et l'incidence, les difficultés reliées au dévoilement, les conséquences reliées au fait d'être victime d'une AS ainsi que les facteurs de risque de protection. Dans un deuxième temps, plusieurs aspects de cette problématique, dont la pratique des entrevues d'investigation, et les différents protocoles d'audition utilisés par la communauté scientifique pour recueillir la parole de l'enfant seront abordés. Cette mise en matière permettra d'introduire la pertinence de l'objet d'étude, soit les pratiques narratives favorisant la réussite de l'entrevue ainsi que les critères méthodologiques qui ont guidé la recension des écrits. Plus précisément, celle-ci sera centrée sur les études ayant évaluées les caractéristiques de l'intervieweur. Finalement, en guise de conclusion, une réflexion sur les meilleures pratiques à adopter par les intervieweurs sera présentée et des recommandations s'en suivront.

Nous espérons que ce rapport de stage pourra contribuer à l'avancement des connaissances en ce qui a trait à la violence sexuelle commises envers les enfants et ainsi améliorer la façon dont nous recueillons la parole des jeunes victimes (Cyr, 2014d).

CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DU MILIEU DE STAGE

Le stage s'est déroulé à la Direction de la protection de la jeunesse, à l'évaluation et l'orientation des signalements dans l'équipe traitant les abus sexuels et physiques. Il a débuté le 8 septembre 2014 et s'est terminé le 23 avril 2015

2.1. Présentation du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU)

2.1.1 Mandat et mission de l'établissement

Le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire est un établissement de la santé et des services sociaux du Québec qui offre des services psychosociaux, de réadaptation et d'intégration sociale aux enfants, aux adolescents et à leur famille. Au total, il existe 17 Centres jeunesse répartis à travers l'ensemble des régions administratives du Québec. Leur principale mission consiste à intervenir auprès des jeunes de moins de 18 ans en contexte de protection soit pour protéger les jeunes lorsque leur sécurité et leur développement sont compromis, soit pour responsabiliser l'adolescent et protéger la société lorsqu'un délit a été commis. Le Centre jeunesse offre également du soutien aux parents et aux jeunes mères dans le besoin ainsi que des services spécialisés en matière d'adoption, d'expertise, de médiation familiale et des services d'antécédents et de retrouvailles. Le CJM-IU intervient le plus souvent en contexte d'autorité à travers trois lois : la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* (LSJPA) et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS), lorsque la demande de services est volontaire. Depuis 1996, le CJM-IU a été désigné institut universitaire dans le domaine de la violence agie et subie. À cet effet, il possède deux centres d'expertise, un sur la maltraitance et le second sur la délinquance et les troubles de comportements chez les jeunes. La clientèle cible les jeunes et leur famille qu'ils soient francophones, allophones ou d'une autre nationalité. Il s'agit en grande partie d'enfants ou d'adolescents qui sont victimes de négligence, d'abandon, de mauvais traitements psychologiques, d'abus physiques et sexuels ou qui manifestent des troubles de comportements graves.

2.1.2. Processus de référence des clients

En protection de la jeunesse, le processus de référence des clients vers les services d'évaluation et d'orientation ne peut avoir lieu que si un enfant a été signalé au préalable pour l'un des motifs de compromission prévus à l'article 38 de la *Loi de la protection de la jeunesse* et que ce signalement a été retenu par l'équipe chargée de la réception et des traitements des signalements (RTS). Les motifs de compromission peuvent viser différentes situations soient de la négligence, des mauvais traitements psychologiques, de l'abus physique ou sexuel, des troubles de comportements graves ou un risque sérieux de négligence, de sévices corporels ou que des gestes à caractères sexuels se produisent. Selon l'article 38.2 de la *Loi de la protection de la jeunesse*, un risque sérieux est défini comme une forte probabilité qu'un événement survienne. Suite à la rétention du signalement, celui-ci est transféré à un intervenant qui est mandaté pour faire l'évaluation et l'orientation (É/O) du dossier.

2.1.3. Le service d'évaluation et d'orientation en protection de la jeunesse

Le travail des intervenants chargés du service E/O s'effectue en deux étapes soit la phase d'évaluation et la phase d'orientation. À l'étape de l'évaluation, l'intervenant procède à la vérification des faits signalés et analyse la situation de l'enfant en vue de statuer sur la compromission au sens des articles 38 ou 38.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Pour ce faire, il doit tenir compte de quatre éléments essentiels : les faits (nature, gravité, chronicité, fréquence), la vulnérabilité de l'enfant, la capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation et les ressources du milieu.

Lorsque l'intervenant détermine que la sécurité et le développement de l'enfant sont compromis, il procède à la deuxième phase du processus soit l'orientation du dossier. Au terme de cette étape, l'intervenant aura à décider du choix du régime (volontaire ou judiciaire) et se positionner sur les mesures à privilégier en fonction de la reconnaissance de la situation de la part des parents, de leur implication dans le processus et de leur motivation à vouloir corriger celle-ci. De plus, selon la situation, l'intervenant peut exiger une évaluation psychologique, psychiatrique ou médicale de l'enfant ou de ses parents. Par la suite, le dossier est transféré à

l'équipe de l'application des mesures qui sera chargée de faire exécuter les termes de l'entente ou de l'ordonnance. À la fin des délais prescrits, la situation sera réévaluée pour faire le point sur les mesures en cours ainsi que sur les motifs de compromission pour déterminer si on doit maintenir l'enfant dans la même situation, proposer d'autres mesures d'aide, saisir le tribunal, agir en vue de faire adopter l'enfant ou mettre fin à l'intervention et le cas échéant, procéder à la fermeture du dossier.

2.1.4. Enjeux éthiques et déontologiques soulevés par le milieu

Une des règles fondamentales à respecter est la confidentialité et le droit à l'intimité des usagers. L'intervenant a donc la responsabilité et le devoir d'informer les clients de toutes situations et décisions les concernant, de les traiter avec dignité et respect, en s'assurant d'établir une relation de confiance et en signalant toute situation présentant un conflit d'intérêt. Concrètement, dans le milieu de stage, il doit s'assurer de divulguer uniquement les informations nécessaires aux partenaires et autres organismes afin de préserver la confidentialité et la vie privée des personnes concernées.

L'intervenant en protection de la jeunesse agit sous l'autorité de la LPJ, qui contrairement à la LSJPA, est une loi d'exception qui s'applique dans des situations spécifiques. Par ailleurs, ces deux lois partagent une caractéristique commune qui est celle d'offrir de l'aide en contexte d'autorité ce qui implique que l'intervenant doit proposer son soutien dans un contexte où les clients sont parfois contraints de recevoir des services. Il s'agit donc d'un enjeu important soulevé par le double mandat de la personne autorisée par le DPJ. Précisons toutefois que la relation d'aide dans le cadre de la LPJ et la LSJPA s'exerce toujours dans un contexte d'autorité, mais pas nécessairement dans un contexte de contrainte. De nombreux jeunes et parents qui reçoivent des services en vertu de ces lois acceptent l'assistance offerte parfois en début ou en cours d'intervention. De plus, la LPJ offre la possibilité d'intervenir dans le cadre d'une entente en vertu de mesures volontaires ou dans le cadre d'une ordonnance. Pour être convenues, ces ententes impliquent que les parents reconnaissent les motifs de compromission et qu'ils acceptent les mesures proposées. Ainsi, le consentement ne peut être obtenu par la contrainte, car il sera invalidé. Malgré que les interventions en LPJ favorisent l'implication des jeunes et de

leurs parents ce qui suppose qu'ils ont un pouvoir décisionnel, il demeure que l'intervenant doit porter deux chapeaux, soit celui d'aide et d'autorité.

2.1.5. Travail de collaboration

Le suivi des dossiers en protection de la jeunesse s'effectue habituellement par un seul intervenant. Toutefois, les dossiers impliquant plusieurs victimes peuvent se faire en équipe pour alléger la charge de travail. Au cours de la démarche d'évaluation, les intervenants sont appelés à collaborer avec différents partenaires et organismes notamment, les centres de santé et de services sociaux (CSSS), le centre d'expertise Marie-Vincent, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les policiers, les procureurs, les infirmières, les familles d'accueil, les centres de réadaptation et le centre Desjardins (visites supervisées). Dans le cadre de l'application de l'Entente multisectorielle, chacun de ces partenaires a un rôle spécifique à jouer pour faciliter la dénonciation et la prise en charge des victimes.

2.1.6. Le rôle du criminologue en protection de la jeunesse

Un des rôles du criminologue en protection de la jeunesse est d'intervenir auprès des enfants et des adolescents qui présentent des problèmes de délinquance ou susceptibles d'en développer. Il s'agit donc de les aider à prendre connaissance de leurs difficultés et de trouver des solutions pour mettre fin à la situation qui compromet leur sécurité et leur développement. Dans le cadre du processus d'évaluation des signalements, le criminologue est souvent appelé à travailler avec des enfants, des adolescents et leurs parents qui présentent certains facteurs de risques tels des problèmes de toxicomanie, des idéations suicidaires, de l'isolement, un profil de violence ou encore un parcours délictuel. Dans ce contexte, le criminologue est apte évaluer l'importance de ses facteurs, les quantifier et déterminer le risque de passage à l'acte d'un client.

Par ailleurs, un jeune peut à la fois être en situation de compromission et avoir commis un délit. Dans cette situation, l'enfant ou l'adolescent relève des deux lois soient la LPJ et la LSPJA. Sous cet angle, le criminologue doit être en mesure de comprendre la trajectoire sociale du client

pour éviter que celui-ci sombre à nouveau dans la délinquance. À cet effet, il doit amener le jeune à recréer un lien positif avec son milieu familial et scolaire ainsi qu'avec la société. Des outils cliniques tels que la grille de dépistage de la consommation problématique d'alcool et de drogue chez les adolescents (DEP-ADO) et l'inventaire des risques et des besoins criminogènes (IRBC) sont des éléments pertinents qui peuvent aider l'intervenant criminologue à référer l'utilisateur vers les bons services en fonction de ses besoins. D'autre part, le criminologue œuvrant dans ce milieu sera amené à intervenir auprès de la clientèle sous l'angle de la victimologie, car plusieurs enfants pris en charge par les Centres jeunesse ont vécu différents traumatismes, dont la négligence, la violence physique, psychologique ou sexuelle. En ce sens, il aura à comprendre l'impact de ces traumatismes sur l'enfant, à tenir compte du phénomène de poly-victimisation et à développer des techniques d'intervention auprès des victimes. Enfin, un autre mandat du criminologue est celui de soutien et d'accompagnement des clients et de leurs parents dans le cadre d'une relation d'aide de type thérapeutique. Il s'agit d'écouter, de reformuler, de résumer, de clarifier et de comprendre la situation pour mieux intervenir. En regard des parents, cet aspect comporte aussi une dimension de reconnaissance et de responsabilisation quant aux actes commis. D'autant plus que le mandat de l'intervenant à l'évaluation comporte également un aspect d'enquête dans la recherche de vérité quant à la matérialité des faits, ce qui est compatible avec les champs d'expertise du criminologue.

2.1.7. Activités réalisées en cours de stage

Les activités réalisées en cours de stage incluent différentes modalités. D'une part, on retrouve les formations qui sont au nombre de neuf s'échelonnant sur onze jours. Jour 1 : le concept de protection et le signalement en avant-midi et la LSJPA en après-midi ; Jour 2 : l'évaluation et l'orientation ; jour 3 : le choix du régime : l'entente sur les mesures ; jour 4 : l'application des mesures ; jour 5 : le processus judiciaire ; jour 6-7-8-9 : l'entrevue non suggestive ; jour 10 : formation sur le logiciel informatique du Centre jeunesse (PIJ Orientation) et jour 11 : tribunal école.

En début de stage, les activités étaient surtout axées sur l'observation des différentes étapes à réaliser lors de l'évaluation d'un signalement soit d'effectuer les entrevues avec les

acteurs impliqués dans la situation, de déterminer le choix des mesures et le choix du régime (judiciaire ou volontaire). Dans le cadre de mes observations, j'ai eu l'occasion d'assister à des rencontres à domicile, des visites dans les centres de réadaptation, des rencontres bilans, des remises de rapport et à une évaluation de l'enfant à l'hôpital du CHU Ste-Justine qui visait à déterminer si l'enfant portait des marques visibles de sévices corporels. Ma participation était également sollicitée lors des entrevues, des discussions de cas et des rencontres d'équipes. Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de mes fonctions d'évaluation, j'ai assisté à des entrevues d'investigation policière au Centre Marie-Vincent. Dans ce contexte, il arrive parfois que l'intervenant ait à établir un premier contact avec l'enfant sans la présence des policiers. En ce sens, il demeure essentiel d'appliquer une méthode de questionnement non-suggestif et de s'assurer de ne pas trop questionner l'enfant avant l'entrevue d'investigation pour limiter le risque de contamination et préserver la crédibilité du témoignage de la victime.

D'autre part, certaines des activités étaient d'ordre administratif, ce qui inclut la rédaction de rapport et de notes chronologiques, permettant de documenter les interventions réalisées auprès des clients. Selon la nature des dossiers, nous sommes appelés à remplir des formulaires tels qu'une demande de plumitif, une recherche d'adresse, rédiger une divulgation policière et effectuer le suivi avec les différents partenaires qui compte parmi eux le procureur aux poursuites criminelles et pénales ainsi que le sergent détective au service des agressions sexuelles. Dans le cadre de l'Entente multisectorielle, suite à la divulgation policière, l'intervenant effectue une conférence téléphonique avec le PPCP et l'enquêteur de police afin d'organiser la marche à suivre dans un dossier d'abus sexuels ou d'abus physiques graves.

En tant que stagiaire en Centre jeunesse avec un mandat d'évaluation et d'orientation au sein de l'équipe AS et violence physique, j'ai participé à dix entrevues non-suggestives avec des enfants et vingt entrevues avec des parents agresseurs ou non-agresseur qui ont été conduites soit par ma superviseuse soit par moi. Ces entrevues avaient pour but de recueillir des informations pour compléter l'évaluation et de déterminer s'il y eu agression ou non. Par la suite, ces informations sont transmises aux enquêteurs de police. En lien avec le protocole de l'Entente multisectorielle et en collaboration avec les policiers, j'ai assisté à cinq entrevues vidéo d'investigation policière auprès d'enfants présumés victimes d'abus sexuels. De plus, j'ai eu l'occasion d'observer deux tribunaux, à quatre tables d'orientation avec les parents, l'enfant

lorsque les conditions le permettaient, le réviseur ainsi que l'intervenant à l'application des mesures. Enfin, j'ai effectué trois transferts personnalisés au CSSS au sein d'un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et j'ai participé à deux réunions d'équipe qui visaient les politiques internes du Centre jeunesse. Concernant les prises en charge, j'ai été responsable de dix dossiers, de l'ouverture à la fermeture. Dans le cadre de mes activités de stage, j'ai rédigé deux rapports d'évaluation, deux rapports d'orientation, dix rapports de fermeture, et un plan d'intervention.

Cette expérience de stage au sein de la protection de jeunesse m'a permis de prendre conscience des défis liés au questionnement d'un enfant de manière non-suggestive mais également de l'importance du travail de concertation avec les enquêteurs de police, notamment dans la prise de décision concernant l'évaluation et l'orientation de l'enfant.

2.1.8. Pertinence de l'étude pour le milieu de stage

Cette section justifie la pertinence du sujet d'étude et les contributions possibles que peuvent apporter les conclusions de la recension systématique des écrits pour l'intervenant social et pour l'enquêteur mais également pour l'avancement des connaissances dans ce domaine de recherche. Ainsi, le rapport de stage sera centré sur l'évaluation des facteurs chez l'intervieweur qui favorisent ou entravent la communication chez l'enfant en contexte d'entrevue d'investigation. Ce sujet nous apparaît pertinent pour le policier qui mène l'entrevue, mais aussi pour l'intervenant social qui procède à l'évaluation des faits et participe à l'enquête. Dans ce contexte, celui-ci est souvent appelé à rencontrer la victime avant même que l'entrevue d'investigation policière est lieu et en ce sens, il doit tout comme l'enquêteur de police, appliquer les techniques nécessaires pour questionner l'enfant de manière non-suggestive et ainsi préserver l'intégrité de son témoignage.

Ce rapport pourrait aussi permettre de mieux comprendre l'influence tant positive que négative que peuvent avoir les comportements et les attitudes de l'intervieweur en entrevue sur le témoignage de l'enfant. Par ailleurs, ce projet peut contribuer à susciter des réflexions dans le changement des pratiques actuelles en vue d'améliorer la façon dont on recueille la parole des

enfants victimes de mauvais traitements. Ce projet est également susceptible de sensibiliser les différents corps professionnels travaillant auprès des enfants victimes d'AS à l'importance de la concertation entre les acteurs dans les décisions à prendre pour protéger l'enfant. Cela peut aussi permettre de cibler les besoins quant à la formation et la rétroaction données aux intervieweurs concernant les techniques adéquates à adopter en entrevue et ainsi de les informer quant à leurs capacités et à leurs limites dans le questionnement des enfants victimes ou témoins.

Enfin, ce rapport de stage de maîtrise peut contribuer à l'avancement des connaissances sur les meilleures pratiques à adopter dans la conduite des entrevues d'investigation policière.

CHAPITRE 3 : APERÇU DE LA LITTÉRATURE

Le présent rapport porte sur les facteurs qui influencent la qualité et l'efficacité des entrevues d'investigation policière qui sont menées auprès d'enfants victimes d'agression sexuelle. Compte tenu de l'importance qu'ont ces entrevues en lien avec la problématique de l'agression sexuelle, notamment, sur la trajectoire de services des enfants tant au plan judiciaire qu'en termes de protection, il est pertinent de dresser un portrait de cette problématique en termes de définition, de prévalence et de facteurs de risque

3.1. Définition de l'agression sexuelle: implications sociales et judiciaires

Voici les principales définitions qui sont présentement utilisées dans la littérature scientifique et légale pour définir la problématique des AS envers les enfants d'abord au Québec et ensuite selon le Code criminel canadien. Une première définition est celle utilisée par le Gouvernement du Québec. Ainsi, le comité québécois des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (2001) définit l'AS comme suit :

« Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne » (Québec, 2001b)

Cette définition inclut également les actes à caractère sexuel mentionnés ci-haut et ne fait aucune distinction quant à l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la victime ou de l'agresseur, peu importe le type de geste posé, le lieu ou le milieu de vie et quelle que soit la nature du lien existant entre la victime et l'agresseur.

Pour sa part, le *Guide d'intervention lors d'allégations d'abus sexuels envers les enfants* rédigé par les Centres jeunesse du Québec vient préciser davantage la notion d'agression sexuelle en la définissant comme suit :

« Geste posé par une personne donnant ou recherchant une stimulation sexuelle non appropriée quant à l'âge et au niveau de développement de l'enfant ou de l'adolescent, portant atteinte à son intégrité corporelle ou psychique, alors que l'agresseur a un lien de consanguinité avec la victime ou qu'il est en position de responsabilité, d'autorité ou de domination avec elle (Association des Centres jeunesse du Québec, 2000) ».

Enfin, le *Code criminel canadien* prévoit toute une série d'infractions d'ordre sexuel incluant les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et l'inceste en fonction de trois niveaux de sévérité (simple, armée et grave). En ce qui concerne le consentement légal en matière d'agression sexuelle envers les enfants, le projet de loi C-22, adopté en 2007, est venu modifier l'âge de consentement faisant passer de quatorze à seize ans l'âge légal requis pour consentir à des activités sexuelles égalitaires. De plus, la loi prévoit une exception en permettant des activités sexuelles entre un adolescent(e) de douze ou treize ans s'il a moins de deux ans de plus que son ou sa partenaire, et avec un adolescent(e) de 14 ou 15 ans si l'âge d'écart est de moins de cinq ans. Cependant, en situation d'abus ou d'exploitation sexuelle, l'âge du consentement légal demeure fixé à 18 ans ("*Code Criminel Canadien*," 1985)

En protection de la jeunesse, la notion d'abus sexuels est utilisée pour définir une situation de compromission dans laquelle un enfant, un adolescent ou une adolescente serait victime d'agression sexuelle. Ainsi, d'un point de vue légal, l'article 38 d) de la *Loi sur la protection de la jeunesse* considère que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis :

1. « Lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. »
2. « Lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel avec ou sans contact physique de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. »

Dans ce contexte, les gestes à caractère sexuel peuvent s'effectuer avec ou sans contact physique et incluent la pénétration, la tentative de pénétration, les relations sexuelles orales, les caresses, les attouchements, les conversations ou images à caractère sexuel, l'inceste, le viol, la pornographie juvénile, l'exhibitionnisme, le voyeurisme et la sollicitation sexuelle. La notion de « risque

sérieux », quant à elle, fait référence à la forte probabilité qu'un enfant soit victime d'abus sexuels, c'est-à-dire que des gestes à caractère sexuel se produisent. En ce sens, c'est l'apparence future et probable des actes qui sont mis en cause plutôt que la présence d'un danger immédiat. Ainsi, les situations impliquant un « risque sérieux » d'abus sexuels sont soumises au même fardeau de preuve que les autres motifs de compromission ("Loi sur la protection de la jeunesse, L.R.Q.,").

3.2. La problématique des agressions sexuelles

3.2.1. La prévalence et l'incidence

Au Canada, les plus récentes données datent de 2008 et proviennent de *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements en matière de mauvais traitements commis sur les enfants* (ECI-2008). Les résultats de l'enquête indiquent que le taux d'incidence des AS jugés fondés en 2008 est de 0,43 cas pour 1000 enfants (Trocmé et al., 2010). Tandis qu'en 2003, ce taux était de 0,62 cas pour 1000 enfants, ce qui indique une diminution des cas AS corroborés par les services de protection de l'enfance (Trocmé et al., 2005).

Au Québec, Tourigny et ses collègues ont estimé la prévalence des mauvais traitements durant l'enfance en effectuant un sondage téléphonique auprès de 804 répondants adultes ayant subi un ou plusieurs types de mauvais traitements avant l'âge de 18 ans. L'étude rapporte que les femmes sont plus susceptibles de vivre de la violence sexuelle que les hommes durant leur enfance et elles seraient également plus à risque de subir plus d'une forme de mauvais traitements. Par ailleurs, selon les données de cette recherche, les taux de prévalence pour la violence sexuelle sont de 22% pour une femme et de 9,6% pour un homme (Tourigny, Hébert, Joly, Cyr, & Baril, 2008). Ainsi, on peut estimer qu'environ une femme sur cinq et un homme sur 10 seront victimes de sévices sexuels avant d'atteindre dix-huit ans. Chez les enfants, *l'Étude d'incidence québécoise* (EIQ-2008) permet d'estimer le taux annuel des signalements évalués par les services de protection de la jeunesse. L'enquête est basée sur un échantillon total de 3079 enfants (âgés entre 0 et 17 ans) ayant été évalués pour un signalement retenu au cours de l'année 2008. La compilation des résultats indique que l'ensemble des mauvais traitements a augmenté

entre 2003 et 2008 à l'exception des AS sexuelles qui auraient légèrement diminué. (Hélie, Turcotte, Trocmé, & Tourigny, 2012). Par ailleurs, on remarque que dans la majorité des cas, les sévices sexuels comportent très peu de blessures physiques mais s'accompagnent de nombreuses séquelles psychologiques requérant des soins thérapeutiques dans 44% des cas (Hélie et al., 2012).

Aux États-Unis, les données les plus récentes sur l'incidence indiquent qu'en 2013, les cas d'abus sexuels correspondaient à 9% de tous les signalements faits aux services de protection de l'enfance américaine pour des cas de mauvais traitements (US Department of Health and Human Services, 2013). Tandis qu'en 2012, la violence sexuelle représentait 9,3% des signalements (US Department of Health and Human Services, 2012). Depuis les cinq dernières années, le pourcentage d'enfants victimes d'AS a fluctué légèrement et diminué de 3 % de 2012 à 2013. Parmi les victimes qui ont été agressées sexuellement, 26,3 % étaient âgés de douze à quatorze ans et un tiers (33,8%) étaient âgés de moins de neuf ans (US Department of Health and Human Services, 2012).

Bien que les taux d'incidence et de prévalence varient d'une région à l'autre et soient par conséquent difficiles à établir de façon exacte, il n'en demeure pas moins que les chiffres sont préoccupants et ces résultats nous laissent croire que les AS commises envers les enfants représentent un problème à l'échelle mondiale qui touche l'ensemble des pays du monde.

3.2.2. Les facteurs de risque de la victimisation sexuelle

Certains événements traumatiques sont susceptibles de modifier la trajectoire de vie d'un enfant et l'agression sexuelle en fait partie. Malgré que la violence sexuelle chez les enfants soit un crime qui se produit dans tous pays et dans toutes les cultures et ce peu importe la classe sociale, on retrouve dans la littérature un certain nombre d'éléments qui peut accroître le risque d'être victime d'une AS. Parmi eux, l'âge et le sexe de l'enfant sont les facteurs les mieux documentés. En effet, selon les études, les filles ont de deux à trois fois plus de chance d'être AS durant leur enfance (Black, Heyman, & Smith Slep, 2001; Putnam, 2003; Trocmé et al., 2005).

Une des raisons pouvant expliquer l'écart entre les sexes chez les victimes d'AS vient du fait que les garçons seraient plus réticents à dévoiler des sévices sexuels (Putnam, 2003). Or, le risque de subir une AS varie aussi en fonction de l'âge de l'enfant. De plus les données canadienne et américaine obtenues à partir des signalements d'AS montrent que la tranche d'âge la plus à risque se situe entre 12 et 17 ans, soit durant la période de l'adolescence. (Association des Centres jeunesse du Québec, 2015; Hélie et al., 2012; Trocmé et al., 2005; US Department of Health and Human Services, 2013). Chez les victimes de sexe féminin, la présence d'un beau-père à la maison a également été répertoriée comme un élément de vulnérabilité à l'AS (Putnam, 2003). D'ailleurs, les données de *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements* tendent à confirmer en partie que lorsque l'AS est de type intrafamilial, le conjoint de la mère se révèle être l'agresseur dans 13% des cas, tandis que pour le père biologique le pourcentage diminue à 9% (Trocmé et al., 2005). Parallèlement, l'étude révèle que dans 35% des AS corroborées, un autre membre de la famille serait mis en cause. Comme le soulignent Black et ses collègues dans leur recension des écrits sur les facteurs de risque liés aux AS envers les enfants, certaines caractéristiques d'ordre personnelles, familiales et démographiques peuvent prédisposer à la victimisation sexuelle (Black et al., 2001). Par exemple, leurs résultats soulignent qu'une structure familiale de type monoparental ou reconstitué peut présenter un risque supplémentaire d'être victime d'AS durant l'enfance. Par ailleurs, l'étude rapporte un lien significatif entre l'AS et l'intelligence. En effet, on note que les enfants victimes de violence sexuelle ont des scores plus faibles aux sous-tests d'intelligences verbales. Reiter et ses collègues tendent à confirmer que les adolescents présentant des capacités intellectuelles plus limitées sont plus à risque de vivre une AS comparativement aux adolescents ayant un développement normal (Reiter, Bryen, & Shachar, 2007). Au moyen d'un questionnaire auto-rapporté, ils ont tenté d'estimer de manière exploratoire, l'ampleur des sévices sexuels auprès de 50 étudiants israéliens âgés entre 12 et 21 ans ayant une déficience intellectuelle (DI). Leurs résultats indiquent que les adolescents ayant un développement atypique ont rapporté plus d'harcèlement sexuel et des contacts sexuels non désirés que leurs pairs normaux (Reiter et al., 2007).

En somme, les facteurs de risque et de vulnérabilité chez l'enfant et l'adolescent sont des éléments qui prédisposent à être plus ou moins affectés par l'AS subie en fonction de sa perception de la situation, sa capacité à réagir en regard de l'adversité et des stratégies

d'adaptation utilisées pour faire face aux faits signalés. Ces facteurs peuvent également contribuer à d'autres formes de victimisation. Or, en protection de la jeunesse, ces éléments sont importants à considérer lors de l'évaluation initiale afin de déterminer si la sécurité et le développement sont compromis pour ensuite prendre les décisions qui s'imposent et diriger l'enfant vers les ressources appropriées.

3.2.3. Les conséquences

Un des constats qui émerge de la littérature scientifique est le fait que les séquelles à court et à long terme associées aux AS sont nombreuses, multiples, et très diversifiées ce qui rend difficile d'établir avec certitude que les AS sont bien la cause de tels ou tels symptômes (Pereda, 2009). À cet effet, une recension des écrits réalisés par Putnam a permis d'identifier diverses conséquences s'étant développées chez les victimes adultes ayant subi une AS durant l'enfance. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment la dépression majeure, le trouble de personnalité limite, la toxicomanie, les troubles alimentaires, le syndrome de stress post-traumatique et des troubles dissociatifs (Putnam, 2003). Une seconde revue de littérature portant sur les conséquences à court terme de l'AS montre que celles-ci sont grandement diversifiées et touche différentes sphères du fonctionnement tels des problèmes relationnels, émotionnels et cognitifs ainsi que des troubles du sommeil et (Pereda, 2009). Pour leur part, Berthelot et ses collègues ont examiné les comportements de 115 enfants d'âge préscolaires victimes d'AS. L'évaluation a également été bonifiée par le témoignage de la mère et dans certains cas des enseignants. Ils ont observé qu'une proportion importante des victimes présentait des problèmes de comportements au-dessus du seuil clinique (Berthelot, Langevin, & Hébert, 2012). Fait intéressant, l'AS vécue par la mère s'est révélée être une variable prédictive des troubles de comportements externalisés chez l'enfant (Berthelot et al., 2012). D'autres auteurs ont montré que l'AS est associée à des difficultés scolaires au niveau de l'adaptation et de la performance en classe liées à des retards cognitifs ou intellectuels (Daignault & Hébert, 2004, 2009).

Chez les enfants ayant dévoilés une AS, on observe des troubles intériorisés (isolement, anxiété, symptômes dépressifs) et extériorisés (agressivité, comportements délinquants) ainsi que

des comportements sexualisés inappropriés, contrairement aux enfants sans antécédent de violence sexuelle (Hébert, Tremblay, Parent, Daignault, & Piché, 2006). Selon l'étude de Hébert et ses collaborateurs auprès de 63 victimes d'AS mineurs, le recours à l'évitement comme stratégie d'adaptation face aux événements stressants contribue de façon unique au développement et au maintien des problèmes internalisés (Hébert et al., 2006). Par ailleurs, il semble que l'environnement familial joue un rôle dans l'adaptation de l'enfant et de la prédiction des symptômes. En effet, la présence de conflits dans la cellule familiale et l'absence de soutien des proches suite au dévoilement sont associées à une plus grande détresse psychologique chez l'enfant (Hébert et al., 2006).

Selon la littérature, il s'avère également qu'un certain nombre de victimes présenteraient peu ou pas de symptômes suite à l'agression (Hébert, Cyr, & Tourigny, 2011; Pereda, 2009; Putnam, 2003). Afin d'évaluer les conséquences à long terme d'une AS, Swanson et ses collègues ont réalisé une étude prospective auprès de 99 enfants âgés entre quatre et quinze ans ayant été victime d'AS et ce, à trois moments dans le temps soit au moment du dévoilement, après 18 mois et après 5 ans. Par la suite, ils ont comparé les résultats avec un échantillon d'enfant n'ayant subi aucune agression. Leurs résultats indiquent que les enfants victimes de violence sexuelle étaient plus susceptibles de présenter une faible estime de soi, des symptômes dépressifs et anxieux et des problèmes de comportements, de drogues et d'alcool et leur famille était également plus à risque de manifester des problèmes de fonctionnement (Swanson et al., 2003). De plus, neuf ans après l'évènement, un enfant sur trois avait vécu d'autres situations de victimisation sexuelle (Swanson et al., 2003).

Malgré la multitude et la diversité des séquelles, il demeure difficile de prévoir les conséquences d'une AS et il semble que l'hétérogénéité des profils soit dû à une combinaison de facteur personnel et environnemental (Hébert et al., 2011). Par conséquent, le contexte d'une entrevue demeure une expérience difficile pour l'enfant qui s'ajoute aux nombreuses difficultés et symptômes déjà présents suite à l'agression. En ce sens, les enquêteurs et les intervenants sociaux doivent ajuster leurs attentes concernant la performance des jeunes victimes en entrevue et demeurer sensibles et empathiques face aux difficultés qu'ils peuvent vivre.

3.2.4. Les facteurs de protection contre la victimisation sexuelle

En contrepartie à l'adversité, une série de facteurs individuels et environnementaux peuvent moduler la façon dont un enfant réagit et s'adapte à un événement traumatique tel que l'AS. Dans le cadre de leur recension des facteurs protecteurs auprès des victimes présentant une absence de séquelles suite à une AS pendant l'enfance, Dufour et ses collègues ont identifié certains éléments ayant une influence sur le rétablissement des victimes dites «résilientes». Dans la physique, la résilience est définie comme la résistance d'un matériau au stress (*Le Petit Larousse illustré*, 2015). En terme psychologique, le concept de résilience désigne la capacité d'un être humain à faire face et à s'adapter à des situations stressantes malgré les difficultés (Guillemot & Blumel, 2008). Ainsi, suite à un événement de vie difficile, les individus utilisent différentes stratégies d'adaptation afin de s'acclimater à un trauma. Parmi les facteurs les plus adaptatifs, à long terme, on note que le fait de dévoiler l'AS à un adulte et la capacité de demander de l'aide par la suite démontre une incidence positive sur l'apparition des symptômes (Dufour, Nadeau, & Bertrand, 2000). Également, leurs résultats laissent supposer que l'expression des émotions négatives, le fait d'éviter de se blâmer soi-même pour l'agression, le soutien parental ainsi qu'un bon fonctionnement familial au niveau de la gestion des conflits sont tous des variables qui contribuent à un meilleur rétablissement chez les jeunes victimes d'AS (Dufour et al., 2000). Pour leur part, (Thériault, Cyr, & Wright, 2003) ont démontré que le soutien maternel suite au dévoilement ainsi que le soutien général de la part de la mère, offert de manière adéquate, étaient associés à moins de symptômes d'anxiété et de dépression chez les adolescentes ayant vécues une AS de type intrafamilial.

En regard de ces éléments, une part du processus d'évaluation en protection de la jeunesse est de déterminer le niveau d'adaptation de l'enfant en regard du trauma, mais également de vérifier la disponibilité des ressources du milieu, de tenir compte de l'environnement familial ainsi qu'à la capacité des parents à mettre fin à la situation de compromission. En ce sens, l'intervenant social doit pondérer et optimiser la présence des facteurs de protection afin de protéger l'enfant et de déterminer la nécessité d'une intervention du DPJ.

En somme, malgré la convergence des études sur l'importance des facteurs de protection associés au rétablissement de la victime, il est difficile d'établir un lien direct entre la réponse de l'enfant, celle du milieu familial suite à l'abus et un fonctionnement adéquat à l'âge adulte. Notamment, le manque d'étude longitudinale et des lacunes au niveau de la méthodologie limite la portée des résultats. Par conséquent, les mécanismes d'action de ces stratégies et leur rôle dans la réadaptation ne sont pas clairs et d'autres études seront nécessaires pour aider les sujets à mieux faire face à leur trauma.

3.3. Le dévoilement de l'enfant

Le dévoilement d'une agression sexuelle est souvent une étape difficile et compliquée qui entraîne des répercussions importantes sur la victime, mais également sur son entourage d'autant plus lorsque l'agresseur est un membre de la famille (Brennan & Taylor-Butts, 2008). En raison des mythes et préjugés qui l'entourent, l'AS est un crime qui a un taux de dénonciation très faible contrairement à d'autres types d'infractions violentes (Ouimet, 2005).

Une étude d'envergure effectuée en Israël sur un échantillon de 26 446 enfants ayant fait des allégations de mauvais traitements physiques et sexuels entre 1998 et 2002 révèle que sur l'ensemble de l'échantillon, 65% des enfants ont fait des allégations durant l'entrevue alors que 35% n'ont rien révélés. Les filles étaient également plus susceptibles de faire un dévoilement d'AS que les garçons et le taux de divulgation s'est avéré plus élevé pour la violence physique (Hershkowitz, Horowitz, & Lamb, 2005). Par ailleurs, les auteurs ont observé des différences significatives dans les taux de révélation en fonction de l'âge de l'enfant. En effet, 47,5% des enfants âgés de 3 à 6 ans ont fait des allégations, contre 66,7% chez les 7 à 10 ans et 74,1% chez les 11 à 14 ans (Hershkowitz et al., 2005). Ces résultats semblent indiquer que la probabilité de faire un dévoilement augmente de façon continue avec l'âge de l'enfant.

Au Québec, une étude rétrospective auprès d'un échantillon adulte de 804 répondants québécois ayant vécu une AS durant l'enfance révèle que 21% des sujets ont dévoilé l'agression moins d'un mois après sa survenue, tandis que 57 % ont attendu plus de cinq ans avant de rapporter l'évènement. De plus, un participant sur cinq a affirmé n'avoir jamais parlé de l'abus avant l'étude (Hébert, Tourigny, Cyr, McDuff, & Joly, 2009). Ces résultats convergent avec les

résultats de Smith et ses collègues qui rapportent que 28% des enfants de leur échantillon n'ont jamais divulgué le viol dont ils ont été victimes, tandis que 47% l'ont fait cinq ans après (Smith et al., 2000). L'enquête de 2009 révèle également que les victimes de sexe féminin sont plus susceptibles de dévoiler l'incident contrairement à leur homologue masculin. Par ailleurs, contrairement aux AS commises par un inconnu qui sont associées à une dénonciation rapide, les agressions perpétrées à l'intérieur du cercle familial semblent plus difficiles à rapporter en raison notamment du lien de proximité avec l'agresseur (Dupont, Messerschmitt, Vila, Bohu, & Rey-Salmon, 2012; Hébert et al., 2009). L'étude récente de Dupont et ses collègues s'étant attardé au profil de dévoilement chez les enfants AS indique que les victimes vont se confier davantage à un membre du personnel scolaire lorsque l'agression est de type intrafamilial tandis que les pairs seront plus souvent ciblés pour recevoir la révélation lorsqu'il s'agit d'une agression extrafamiliale ou que l'assaillant est connu sans lien d'autorité avec la victime (Dupont et al., 2012). Selon les auteurs, les motifs les plus fréquemment invoqués par les enfants qui choisissent de révéler les abus ne varient pas selon le type ou la sévérité des AS et ciblent entre autres, le sentiment de soulagement, le souhait que les agressions cessent, le besoin d'être reconnu en tant que victime, l'espoir que l'agresseur soit condamné et l'enjeu qu'ils puissent y avoir d'autres victimes éventuelles.

Pour leur part, Goodman-Brown et ses collaborateurs ont trouvé que chez les enfants ayant divulgué une AS, l'âge, le type de violence sexuelle (extrafamilial ou intrafamilial), la crainte des conséquences négatives pour l'entourage et la perception d'avoir une part de responsabilité dans les incidents de violence sexuelle avait une influence négative sur le délai de dévoilement (Goodman-Brown, Edelstein, Goodman, Jones, & Gordon, 2003). Ainsi, leurs résultats montrent que les enfants plus âgés sont plus craintifs que leur dévoilement se répercute négativement sur les autres et ont tendance à se blâmer plus facilement pour l'abus contrairement aux victimes plus jeunes (Goodman-Brown et al., 2003). Sans doute en raison que les enfants plus jeunes ont moins conscience des conséquences de ce type d'agression. Enfin, chez les adultes agressés sexuellement pendant l'enfance, les motivations invoquées par les victimes pour justifier le choix de ne pas dénoncer les sévices touche le fait que l'AS n'était pas jugée assez grave, la perception que l'agression était d'ordre personnel, ou encore le souhait qu'il n'y est pas de démêler avec les autorités policières (Brennan & Taylor-Butts, 2008).

Une autre étude s'est intéressée au comportement non-verbal des enfants victimes d'agression sexuelle et physique en entrevue d'investigation policière. Trois mesures du comportement non-verbal ont été utilisées soit le stress, le désengagement physique et l'expression des émotions positives et négatives. Ils ont observés que les enfants plus âgés victimes d'AS démontraient plus de signes de stress durant l'entrevue que les enfants plus jeunes et ceux ayant vécu de la violence physique (Katz et al., 2012). Les signes de stress observés incluaient des mouvements brusques ou répétitifs d'une partie du corps, gigoter, se crispier, se tirer les cheveux ou mettre des objets à sa bouche. Par ailleurs, une association positive a été trouvée entre le désengagement physique en début d'entrevue et le dévoilement durant la phase de fond (Katz et al., 2012). En effet, les enfants ayant fait des allégations de mauvais traitement ont démontré plus de signes de désengagement physique en début d'entrevue tel que croiser les bras ou les jambes, couvrir une partie de son visage, éviter le regard et se recroqueviller sur soi-même. D'après les auteurs, la détection précoce des signes non-verbaux de désengagement physique peut aider les enquêteurs à identifier les enfants réticents à dévoiler plus tôt dans l'entrevue et ainsi ajuster leur technique de questionnement (Katz et al., 2012).

La majorité des écrits scientifiques s'étant attardé aux profils de dévoilement s'entendent sur le fait que la révélation d'une AS est un processus lent et difficile qui implique de nombreux facteurs internes et externes d'ordre affectif, personnel et social qui sont propres à chacun. Ainsi, en contexte d'entrevue, il importe de tenir compte du type et de la sévérité de l'AS et du lien de proximité avec l'abuseur. En effet, ces facteurs vont influencer la capacité de l'enfant à faire un dévoilement et à s'ouvrir à un enquêteur inconnu à qui l'enfant doit raconter une expérience difficile. Ainsi, il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le témoignage des victimes qui rapportent une AS.

3.4. Historique des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et de l'Entente multisectorielle

Au cours des années 1990, plusieurs actions sont entreprises par le gouvernement pour contrer la violence sexuelle faite aux femmes. Parmi celles-ci, un rapport recommandant aux

dirigeants politiques d'élaborer un plan d'action concernant les AS ainsi que l'augmentation fulgurante de ce crime à l'égard des femmes et des enfants conduit le gouvernement à établir des orientations claires en matière d'agression sexuelle et à développer des plans d'action (2001-2006 et 2008-2013) qui sous-tendent ces orientations. Ainsi, ces actions visent à prévenir les crimes d'AS, à augmenter leurs dénonciations, à mettre en place des services pour soutenir les victimes adultes et enfants, et à intervenir auprès des agresseurs pour éviter la récidive (Québec, 2001b). Parallèlement à l'application de ces orientations, le gouvernement du Québec développe un nouvel outil dans le but d'aider les intervenants à lutter contre la problématique des agressions sexuelles sur le plan légal et de la protection. Il s'agit de *l'Entente multisectorielle relative aux enfants victime d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique* (EM). Des versions antérieures de l'entente ont vu le jour en 1989 et 1995, mais la dernière version toujours en cours date de 2001 (Québec, 2001a).

Par définition :

« L'entente multisectorielle consiste en l'engagement d'agir en concertation dans des situations mettant en cause des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de ces enfants est compromis et qu'un crime a été commis à leur endroit » (Gouvernement du Québec, p.15).

Le but de cette entente consiste à :

« Garantir une meilleure protection et apporter l'aide nécessaire aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique en assurant une concertation efficace entre les ministères, les établissements et les organismes intéressés » (Gouvernement du Québec, p.13) .

Dans le cadre de l'EM, le rôle de l'intervenant à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est d'informer conjointement les services de police et le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) des détails de la situation d'abus physique ou sexuel et de s'arrimer avec les partenaires pour la suite du processus. Concrètement, le travailleur social à la DPJ a la responsabilité de procéder à l'évaluation des faits, de recueillir toutes les preuves nécessaires à la justification du motif de compromission, de choisir les mesures de protection à favoriser et de les appliquer. Pour leur part, les policiers administrent tout ce qui concerne

l'enquête au plan criminel, tandis que le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) agit à titre de conseiller juridique, s'occupe des suites judiciaires et du volet de la criminalisation (Québec, 2001a). Enfin, les autres collaborateurs travaillant dans un service dédié à l'enfance ont le devoir de signaler toute situation prévue dans la dite entente, de transmettre les informations pertinentes et de collaborer avec l'intervenant de la protection de la jeunesse à l'application des mesures qui les concernent (Québec, 2001a). Au Québec, l'Entente multisectorielle (EM) s'effectue en cinq étapes : le signalement, la planification, l'enquête et l'évaluation, la prise de décision puis la mise en action. À chacune d'entre elles, l'intervenant social doit informer les partenaires des différentes actions prises dans l'intérêt de l'enfant et faire le suivi de la portée de ces actions selon les règles de confidentialités qui s'y rattachent (Québec, 2001a).

Suite à la mise en place de l'Entente multisectorielle en 2001, un comité national formé de cinq ministères (famille, justice, santé, éducation, sécurité publique) a été fondé afin d'évaluer les résultats de l'implantation et les mécanismes de concertations du protocole sociojudiciaire. Un premier rapport intitulé le *Bilan interministériel de l'implantation de l'Entente multisectorielle* (2007) a permis de dresser un portrait complet de la situation notamment en regard des enjeux liés au travail interdisciplinaire et à la collaboration entre les acteurs impliqués. À cet effet, les ministères s'entendent sur le fait que le manque de concertation entre les partenaires demeure préoccupant malgré les efforts déployés pour améliorer la situation (Québec, 2007). Par ailleurs, d'autres facteurs se sont avérés problématiques dont le suivi des dossiers, les délais d'exécution, la compréhension des rôles de chacun, la distance entre les partenaires et l'interprétation des lois et de la confidentialité (Québec, 2007). Malgré les difficultés reliées au processus sociojudiciaire, il importe de souligner que la collaboration entre le CJ et les policiers demeure centrale dans l'application de l'EM. La qualité de l'entrevue d'investigation est donc tributaire de cette concertation et exerce une influence fondamentale sur la suite des choses à savoir les décisions qui seront prises pour protéger l'enfant.

Depuis sa mise en fonction il y a près de 15 ans, peu d'études se sont attardées à savoir si le protocole sociojudiciaire avait atteint l'objectif ultime qu'il s'était fixé à savoir de protéger les enfants victimes de mauvais traitement physique et sexuel. Mis à part le comité national mandaté pour l'évaluation, une seule étude découlant d'un mémoire de maîtrise s'est intéressée à

l'application de l'Entente multisectorielle en protection de la jeunesse. Cette recherche descriptive a permis de recenser 222 dossiers ayant fait l'objet d'une EM au cours de l'année 2011-2012 dans les Centres jeunesse du Québec. Dans un but exploratoire, elle dresse un portrait des EM en fonction du type d'abus. Un constat en découle : les situations donnant lieu à des poursuites criminelles sont peu nombreuses. En effet, sur l'ensemble des situations étudiées, seulement 20,3% des EM ont été criminalisées dans les deux années suivant l'entente. Par ailleurs, dans 49,5% des cas il n'y a eu aucune poursuite pénale et 30,2% des EM ont été sans suite deux ans plus tard (Gauthier, 2015). Également, pour les AS, la preuve la plus fréquente demeure les allégations de l'enfant dans 74,1% des cas (Gauthier, 2015).

Malgré qu'une grande majorité des cas AS abouti à peu de suites au plan judiciaire, il est tout de même possible de protéger les enfants contre la récidive d'un agresseur en améliorant la précision de leur témoignage, car suite à une entrevue concluante, la preuve sur la compromission étant plus souple que celle de la preuve criminelle, les intervenants peuvent rapidement intégrer la vie de l'enfant et poser des actions concrètes pour mettre fin à la situation.

3.5. L'entrevue d'investigation policière auprès des enfants

3.5.1. Contexte historique

Recueillir le témoignage d'un enfant représente de nombreux défis et durant plusieurs années, les enquêteurs ne disposaient que de peu d'outils et d'expertise dans la façon de recevoir la parole d'une jeune victime d'AS. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que l'entrevue d'investigation auprès des enfants est devenue une préoccupation sociale importante suite à l'implantation des premiers centres de défense des droits des enfants « Child advocacy centers ». Les « CAC » ont été créés en premier lieu dans le but d'augmenter le nombre de cas dans lesquels il y a poursuites judiciaires auprès des agresseurs ayant commis des agressions sexuelles envers un enfant (Faller & Palusci, 2007). Or, leurs retombées ont été beaucoup plus vastes. Ils visent d'une part à améliorer la qualité des informations recueillies en créant un environnement neutre et sécurisant propice au dévoilement. De plus, ils permettent de préserver l'intégrité du témoignage de la jeune victime en évitant de la soumettre inutilement à de multiples auditions

par différentes personnes (Faller & Palusci, 2007). D'autre part, les « CAC » visent également à bonifier la coordination entre les différents professionnels et organismes concernés dans le but d'améliorer le partage d'information et la prise de décision dans le processus d'enquête et de protection (Cross et al., 2007). Malgré les nombreuses améliorations apportées par les CAC dans la pratique des entrevues d'investigation auprès des enfants, très peu de recherches ont été effectuées sur leur efficacité à évaluer les cas d'AS (Faller & Palusci, 2007). À cet effet, trois recherches principales ont été réalisées sur l'impact des CAC dans les dossiers d'AS présumés. Les conclusions des études mettent en évidence différents résultats. Entre autres, celle de Cross et ses collaborateurs montre que la coordination et l'implication des services de police étaient beaucoup plus fréquentes dans les communautés impliquant un CAC (Cross et al., 2007). Par ailleurs, très peu de cas ont eu recours à plusieurs entrevues (Cross et al., 2007), ce qui suggère que la multiplicité des auditions n'est pas une pratique courante que les cas soient traités par un CAC ou non. Pour leur part, Jones et ses collègues se sont intéressés au niveau de satisfaction des parents et des enfants concernant leur expérience dans un CAC. Leur étude rapporte des résultats mitigés. En effet, un certain nombre d'enfants rapportent une expérience positive de l'entrevue notamment en lien avec la qualité du soutien offert par l'enquêteur. Par ailleurs, les parents démontraient un plus haut niveau de satisfaction lorsque les enquêteurs corroboraient les allégations de l'enfant. Or, il semble également qu'une proportion non négligeable des répondants se dise insatisfait du processus d'enquête surtout lorsque leurs enfants présentent des symptômes dépressifs et anxieux (Jones, Cross, Walsh, & Simone, 2007).

Depuis leur création aux en 1985, les CAC n'ont cessé d'augmenter dans les différents états américains apportant un apport considérable dans le domaine des entrevues d'investigations auprès des enfants victimes d'AS. Au Canada, l'équivalent des centres de défense des droits des enfants est régi par les « CAE », les centres d'appui aux enfants qui sont répartis à travers le pays. Plus près de nous au Québec, le Centre d'expertise Marie-Vincent est un « CAE » implanté à Montréal depuis 2005 suite à une étude faisant état des lacunes et du manque de services spécialisés pour les enfants de 12 ans et moins victimes d'agression sexuelle ou présentant des comportements sexuels problématiques et leurs parents. Le Centre offre des services policiers, médicaux et psychosociaux en matière d'AS tous rassemblés au même endroit afin de faciliter l'échange d'information entre les professionnels concernés, d'éviter la redondance des entrevues

et simplifier l'expérience des enfants et de leurs parents en leur offrant des services personnalisés adaptés à leurs besoins (<http://www.ceasmv.ca/fr/accueil.php>). Ce type de centre réunit les circonstances idéales pour favoriser la concertation entre les partenaires, car il regroupe l'ensemble des services nécessaires aux enfants victimes d'AS dont l'entrevue d'investigation qui s'avère être le plus souvent la porte d'entrée à l'accessibilité à ces services.

En contexte d'évaluation d'un signalement en abus sexuels en protection de la jeunesse, toutes les entrevues impliquant des enfants de moins de douze ans sont effectuées au Centre d'expertise Marie-Vincent. Ainsi, dans le cadre du stage le contexte impliquant un « CAE » est un environnement perçu comme idéal pour mener des entrevues d'enquête auprès des enfants. Par conséquent, il serait intéressant de voir si au-delà du contexte, il y a des pratiques narratives chez les intervieweurs qui peuvent exercer une influence sur la qualité de l'entrevue.

3.5.2. La pratique des entrevues d'investigations

Depuis quelques années, différents protocoles d'audition ont vu le jour dans le but d'améliorer les techniques d'entrevues et d'enrayer les mauvaises pratiques chez les enquêteurs et les intervenants sociaux. Par exemple, à titre de mauvaises techniques à éviter en entrevue avec les enfants, on compte entre autres, le fait de poser des questions suggestives qui contaminent le témoignage de l'enfant, poser des questions qui laissent supposer que l'enquêteur doute des propos de la victime et utiliser un vocabulaire qui dépasse clairement les capacités cognitives de l'enfant. Ainsi, le résultat d'une approche plus ou moins adéquate se répercute sur le dévoilement de la victime c'est-à-dire qu'elle se rétracte, qu'elle refuse de parler ou qu'elle change son récit. Afin de diminuer les impacts négatifs lors des questionnements, les protocoles d'audition structurés ont donc été créés dans le but d'augmenter la qualité des entrevues. Au cours des vingt-cinq dernières années, il y eu une évolution des guides d'entrevue. Les premiers protocoles à voir le jour ont été l'entretien cognitif et l'entrevue par étapes progressives. Malgré une baisse de popularité de ces techniques dues à certaines lacunes, ils demeurent des icônes dans la pratique des entrevues et méritent qu'on s'y attarde. À ce jour, le plus récent protocole mis à jour est celui du NICHD. Contrairement aux précédents, il est entièrement structuré et à ce

jour, il demeure le guide d'entrevue le plus étudié en regard de son efficacité pour recueillir le témoignage des enfants.

3.5.3. L'entretien cognitif

Développé au début des années 1980 aux États-Unis, l'entretien cognitif a d'abord été conçu pour une clientèle adulte pour ensuite être appliqué aux enfants (Saywitz, Geiselman, & Bornstein, 1992). Basée sur les concepts de la psychologie cognitive et des processus de base de la mémoire, l'entrevue cognitive comprend l'usage de quatre techniques qui sont décrites plus bas. Ces techniques visent à faciliter la récupération des informations en se remémorant mentalement l'évènement dans son contexte d'apparition c'est-à-dire par l'exploration de la mémoire à l'aide d'indices de rappel et de mnémotechniques. Il s'effectue en cinq parties. L'introduction, la narration libre, l'analyse, la révision et la fermeture. La narration libre a pour but de rappeler le contexte et les détails de l'incident, tandis que l'analyse permet au témoin d'explorer le contenu de sa mémoire pour en extraire l'information utile (Fisher, 1992b). Lors de l'entretien, l'intervieweur a recours à quatre techniques d'interrogation qui aideront l'enfant à se remémorer son expérience de victimisation (Fisher, 1992a).

1. Reconstitution du contexte: Demander à l'enfant de recréer mentalement les circonstances de l'évènement dans son contexte d'origine c'est-à-dire en se remémorant l'état physique et émotionnel dans lequel il se trouvait.
2. Rappel complet: Demander au témoin d'énumérer tous les détails dont il se souvient même ceux qui lui semblent insignifiants.
3. Ordre aléatoire: Demander à la victime de se rappeler la séquence des évènements dans un ordre différent (par exemple, dans une logique décroissante de la fin au début).
4. Perspectives multiples: Demander à l'enfant de rapporter l'incident sous différents points de vue (celui de l'agresseur, d'un témoin ou d'un objet).

Concernant l'efficacité de l'entretien cognitif à recueillir le témoignage des enfants, une étude française menée auprès de 71 enfants âgés entre quatre et cinq ans a démontré que ce type d'entretien permettait d'augmenter la quantité d'informations correctes sans hausser le taux d'erreur (informations erronées) (Verkampt, Ginet, & Colomb, 2010). Toutefois, les très

jeunes victimes manifestent des difficultés dans le rappel des détails lorsque l'évènement a été vécu plusieurs fois et rapportent plus d'informations erronées contrairement aux enfants ayant vécu l'expérience une seule fois. En effet, les enfants d'âge préscolaire ne disposent pas de toutes les ressources cognitives et langagiers nécessaires pour bien comprendre les évènements et produire un récit riche et détaillé. En ce sens, certaines consignes du protocole peuvent présenter certaines difficultés pour les enfants (Cyr, 2014c). Notamment, le rappel sous différentes perspectives et le rappel dans un ordre aléatoire sont des concepts qui ne sont pas totalement intégrés chez les jeunes victimes (Cyr, 2014c). Il a également été démontré que les jeunes enfants sont plus sensibles à la suggestion ce qui peut conduire à de fausses allégations (de Becker, 2006). Par ailleurs, l'AS est une expérience potentiellement traumatisante qui peut entraver les capacités mentales des victimes. Une étude rapporte que les enfants ayant été abusés sexuellement sont plus susceptibles de présenter un fonctionnement cognitif inférieur à la moyenne (Daignault & Hebert, 2009) ce qui peut affecter les différents processus mnésiques (encodage, rappel, récupération) et ultérieurement la performance en entrevue. En effet, les enfants avec un quotient intellectuel (QI) faible ayant vécu une agression sexuelle verbalisent moins d'information en réponse à des questions ouvertes et fermées, mais la quantité d'informations véhiculées demeure supérieure avec une question ouverte (Dion, Cyr, Richard, & McDuff, 2006).

L'entretien cognitif est un instrument qui a d'abord été développé pour une clientèle adulte et des changements ont dû être apportés pour être adaptés aux enfants. Malgré que les études montrent certains bénéfices avec les enfants, il convient mieux aux adultes et aux adolescents qui sont plus outillés sur le plan cognitif et langagier pour raconter dans les détails leur expérience de victimisation (Cyr, 2014c)

3.5.4. L'entrevue par étapes progressives

L'entrevue par étapes progressives a été développée par John C. Yuille entre la fin des années 1980 et le début des années 1990. Ce protocole est une entrevue d'enquête qui a été créé exclusivement pour recueillir le témoignage des enfants ayant vécu une situation d'abus.

Il s'inspire des connaissances théoriques sur le développement de l'enfant et des techniques minimisant la suggestivité pour encourager et faciliter le rappel des événements chez la victime (Yuille, Hunter, & Joffe, 1993). Il a été conçu en regard de trois objectifs distincts :

- Minimiser les impacts négatifs que l'enfant peut vivre en entrevue (intimidation, pression, confrontation, suggestibilité)
- Maximiser la quantité et la qualité des informations de manière à restreindre la contamination
- Maintenir l'intégrité du processus d'enquête

Le fonctionnement de ce protocole d'enquête s'effectue en neuf étapes progressives (définies plus bas) soit la mise en relation, le rappel de deux événements neutres, le dialogue sur le concept de vérité, l'introduction du sujet d'intérêt, le récit libre, les questions ouvertes, les questions spécifiques, les techniques d'aide si besoin (poupées anatomiques, dessins) et la conclusion de l'entretien. Le commencement de l'entrevue débute par l'établissement d'une relation avec le témoin. L'intervieweur discute avec l'enfant de sujet neutre afin qu'il soit complètement détendu. Ceci permet d'établir un lien de confiance et d'évaluer les capacités cognitives et linguistiques de l'enfant en utilisant des techniques personnalisées en fonction de l'âge et du niveau de développement de la jeune victime. Cette phase vise trois buts précis :

- Déterminer la quantité de détails que l'enfant peut rapporter
- Continuer de développer la relation et montrer un intérêt face aux expériences vécues par l'enfant
- Guider l'enfant pour la suite du processus en lui démontrant nos attentes en regard de la quantité de détails souhaités dans son récit

La seconde étape concerne la discussion sur le concept de dire la vérité. L'intervieweur s'assure donc que son interlocuteur comprenne bien l'importance de dire la vérité et les conséquences associées au mensonge. Ensuite, l'enquêteur poursuit en introduisant le sujet de l'entrevue. Pour ce faire, il débute avec des questions générales vers des questions plus pointilleuses jusqu'à ce que l'enfant entame des révélations : « est-ce que tu sais pourquoi tu es ici avec moi aujourd'hui ? », « y-a-t-il quelque chose dont tu voudrais me parler ? », « est-ce que quelqu'un t'a fait des choses que tu n'as pas aimées ? » En l'absence d'un dévoilement, on peut

questionner l'enfant de manières plus spécifique en lui demandant les éléments qu'il aime et qu'il n'aime pas de telles ou telles personnes.

À partir du moment où le témoin commence à donner des détails sur l'évènement on entame la prochaine étape l'invitant à décrire l'incident du début à la fin en évitant de l'interrompre afin d'obtenir le plus de détails possible sur la séquence des évènements. Par la suite, il s'agit de poser des questions générales à l'enfant en reprenant ses propres mots pour éviter toute suggestibilité. Par exemple : « tu me dis que l'incident s'est déroulé dans la chambre à coucher, dis-moi en un peu plus sur cela ? » Ensuite, afin de clarifier une information ou pour obtenir des détails précis, l'intervieweur peut recourir à des questions plus spécifiques. « Décris-moi les vêtements que tu portais cette soirée-là ? ». Il est important de rappeler à l'enfant qu'à tout moment il peut répondre « je ne sais pas » s'il ne connaît pas la réponse à une question. Lorsqu'un enfant a de la difficulté à se remémorer les évènements passés, l'entretien prévoit d'utiliser des techniques d'aide, dont les dessins et les poupées anatomiques. Enfin, la dernière étape consiste à clore l'entrevue. L'intervieweur vérifie avec ses collègues s'ils ont d'autres questions, il remercie l'enfant pour sa participation et lui explique les prochaines étapes de l'enquête et les suites qui seront apportées au dossier.

L'entretien cognitif et l'entrevue par étapes progressives sont les premières pratiques qui ont été développées pour interroger les enfants sur une expérience traumatique. Ils ont été longtemps les seules techniques disponibles, mais à ce jour moins utilisées. D'une part, car l'efficacité de ces techniques ont obtenu des résultats mitigés. D'autre part, il a été démontré que certaines d'entre elles sont susceptibles d'augmenter la suggestibilité des témoins et pouvaient conduire à des informations erronées (Brown, Pipe, Lewis, Lamb, & Orbach, 2007; Poole, Bruck, & Pipe, 2011). Par ailleurs, contrairement au protocole du NICHD ces techniques ne sont pas entièrement structurées, ils demeurent donc moins appropriées pour préserver la qualité du témoignage chez l'enfant.

3.5.5. Le protocole du NICHD

Les grandes lignes du protocole du NICHD (National Institute of Child Health and Human Development) sont basées sur les protocoles d'audition de Fisher et Geiselman (1984) et celui de Yuille (1993) dont nous avons discuté plus haut. Il a été développé suite à l'observation de nombreuses lacunes dans la façon dont les enquêteurs et les intervenants sociaux interrogeaient les enfants dans le cadre des entrevues d'investigations citées plus haut. (Cyr & Wright, 2005; Lamb, Sternberg, & Esplin, 1998). En effet, malgré les recommandations des experts, il semble que les difficultés persistent chez les intervieweurs (Lamb, Orbach, Hershkowitz, Esplin, & Horowitz, 2007a). Ainsi, un protocole d'enquête a été conçu pour améliorer les techniques d'entrevue afin d'augmenter la qualité et la quantité des informations données par l'enfant suite à des allégations d'AS (Lamb et al., 1998). Contrairement aux autres guides d'entrevues conventionnels, le NICHD est plus structuré laissant toutefois une certaine latitude à l'intervieweur lui permettant de réajuster ses questions en cours d'entretien en fonction des réponses données par l'enfant. De plus, il suscite la mémoire de rappel libre en utilisant des techniques dites non suggestives ce qui minimise le recours aux questions directives susceptibles de contaminer le discours de l'enfant (Lamb et al., 2007a; Orbach et al., 2000).

Le protocole a été conçu pour aider les victimes de douze ans et moins à dévoiler un incident d'AS présumé. Il comporte trois phases distinctes. La *phase pré déclarative* permet entre autres de développer un lien avec l'enfant, de lui présenter les règles de base de l'entrevue et d'illustrer ce qui sera attendu de lui tout au long de l'entrevue (Cyr, Dion, Perreault, & Richard, 2002). En premier lieu, l'intervieweur se présente à l'enfant et lui explique son rôle et son mandat. Il lui mentionne que l'entrevue sera enregistrée et lui révèle l'emplacement des caméras pour le mettre à l'aise et éviter qu'il pose des questions sur le matériel audiovisuel en cours d'entretien. À cet effet, la décoration de la pièce est neutre et sa disposition est conçue pour éviter toute distraction pour l'enfant (Cyr et al., 2002). En deuxième lieu, l'intervieweur établit une relation avec l'enfant en lui posant une série de questions sans rapport avec l'évènement pour en apprendre un peu plus sur lui, avec qui il vit, les activités qu'il aime pratiquer, ses préférences, etc (Cyr et al., 2002). En effet, une étude a démontré que l'établissement d'un lien de confiance avec l'enfant en début d'entrevue avait des effets positifs sur sa performance ultérieure (Hershkowitz, 2009). À cette étape, on demande également au témoin de décrire un évènement positif qu'il a vécu dans le but de stimuler sa mémoire

épisodique. Cette description sans rapport avec la victimisation a plusieurs objectifs dont créer une ambiance détendue, établir le niveau de détail qui sera attendu dans le récit et évaluer les capacités cognitives et langagiers de l'enfant.

Ensuite, on présente trois règles de base à l'enfant en lui donnant des exemples pour s'assurer qu'il comprenne bien les consignes qu'ils lui sont présentées. La première règle concerne le principe de vérité. Elle signifie à l'enfant l'importance de dire la vérité et lui demande de parler des événements qui lui sont vraiment arrivés et que lui seul a vécus. La deuxième règle vérifie son niveau de compréhension aux questions (Cyr et al., 2002). Par conséquent, elle lui indique qu'il ne doit pas répondre s'il ne connaît pas la réponse ou s'il a mal compris l'énoncé. Dans ce contexte, il doit informer l'enquêteur et celui-ci reformulera la question d'une autre façon pour qu'il comprenne bien ce qui lui est demandé. Enfin, la troisième règle est celle qui autorise le témoin à corriger l'enquêteur s'il se trompe. Ainsi, elle montre à l'enfant que l'intervieweur ne connaît pas toutes les réponses et qu'il peut lui aussi faire des erreurs, car il n'était pas présent lors de l'incident (Cyr et al., 2002). Il fait donc appel à la mémoire de la victime pour mieux comprendre les événements, car lui seul était présent et peut témoigner de ce qui s'est réellement passé.

La *phase déclarative* est celle qui introduit le sujet de l'entrevue. Elle permet d'obtenir des informations détaillées sur l'agression et sur l'agresseur présumé par l'entremise de questions ouvertes qui vont susciter un récit libre chez l'enfant. On commence par questionner le témoin sur ce qu'il connaît des raisons de notre présence et on lui demande s'il s'est passé quelque chose dont il aimerait nous parler (Cyr et al., 2002). Ainsi, on utilise le principe de l'entonnoir c'est-à-dire en débutant vers des questions plus large vers des questions de en plus ciblées. Pendant le dévoilement, il est conseillé de ne pas l'interrompre et de noter ses questionnements pour y revenir plus tard. Par la suite, l'intervieweur est autorisé à utiliser des questions fermées ou spécifiques dans le but de clarifier une information, d'obtenir plus de détails ou de soulever les incohérences dans le récit. Lorsque l'enquêteur juge qu'il a suffisamment d'informations, il termine avec la *phase de clôture*. Peu importe l'issue de l'entrevue, on remercie l'enfant pour sa participation, on lui demande s'il a d'autres questions ou s'il a d'autres choses à ajouter et on l'invite à aborder un autre sujet sans lien avec l'agression pour clore sur une note positive (Cyr et al., 2002).

Les études démontrant l'efficacité du protocole du NICHD sont nombreuses, et ce, au niveau international. En effet, il est le protocole d'enquête ayant reçu le plus d'attention sur le plan des études empiriques. Dans une recension des écrits portant sur l'utilisation du protocole dans différents pays, Lamb et ses collègues (2007) ont démontré que les enquêteurs qui suivent le guide du NICHD ont réduit significativement le nombre de questions suggestives durant les entrevues et le recours aux questions ouvertes a été trois fois plus élevé comparativement aux enquêteurs n'ayant pas eu recours au protocole (Cyr & Wright, 2005; Lamb et al., 2007a). De plus, les écrits scientifiques s'entendent sur le fait que le protocole du NICHD augmente le nombre total de détails donnés par l'enfant d'environ 50% (Cyr, Dion, McDuff, & Trotier-Sylvain, 2012). Des résultats similaires ont été obtenus avec la traduction française du protocole (Cyr & Lamb, 2009). Une autre étude a également établi que l'utilisation du protocole aide les enquêteurs à déterminer la fiabilité des témoignages pour mieux détecter les fausses déclarations (Hershkowitz, Fisher, Lamb, & Horowitz, 2007). Enfin, d'autres écrits ont souligné l'importance de former les intervieweurs. Ainsi, les enquêteurs ayant bénéficié d'une formation au NICHD et d'une rétroaction sur leurs techniques d'audition obtenaient des entrevues de meilleure qualité comportant un plus grand nombre de détails (Cyr et al., 2012; Lamb et al., 2007a; Orbach et al., 2000). Or, il semble que la formation est plus bénéfique lorsqu'elle est continue et répartie dans le temps (Lamb, Orbach, Hershkowitz, Esplin, & Horowitz, 2007b). Par ailleurs, les questions directives doivent être utilisées avec parcimonie, car celles-ci augmentent le risque d'obtenir des informations fausses ou erronées, surtout avec des enfants de moins de 6 ans qui sont beaucoup plus sensibles à la suggestibilité que les enfants plus âgés (Lamb et al., 2007a).

Ces résultats suggèrent que le protocole du NICHD est une technique d'enquête éprouvée qui améliore la quantité et la qualité des informations obtenues suite à des allégations d'AS chez des enfants, et ce, indépendamment de l'âge des jeunes victimes. Ainsi, les données des études portant sur l'efficacité des méthodes d'entrevue démontrent les défis que représente le questionnement d'un enfant victime d'AS. Malgré que les protocoles soient destinés en premier lieu aux enquêteurs des services de police, il importe de souligner que ces principes s'appliquent également aux intervenants sociaux qui sont formés à recevoir le témoignage de l'enfant suite à un signalement d'AS.

CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE

4.1. Objectif général

L'objectif principal de la recension systématique des écrits est de comprendre les facteurs chez l'intervieweur qui favorisent ou entravent la communication chez l'enfant en contexte d'entrevue d'investigation. Cet objectif est pertinent pour l'enquêteur de police qui mène l'entrevue d'investigation auprès de l'enfant, mais aussi pour l'intervenant social qui sous l'autorité de la DPJ procède à l'évaluation des faits, statue sur la compromission et applique les mesures nécessaires à la protection de l'enfant. Ainsi, suite aux conclusions de la recension, nous serons en mesure de dresser des parallèles avec le travail des intervenants sociaux en CJ.

Dans le cas présent, nous allons nous centrer sur les études qui ont évalué les caractéristiques de l'intervieweur en contexte d'entrevue d'investigation policière par l'entremise du protocole du NICHD, car ces dernières font office de preuve par un enregistrement audio-visuel et donc plus souvent évaluées en recherche. En effet, ce protocole est celui qui a été le plus étudié, et à ce jour le plus utilisé auprès des enfants. Toutefois, les variables répertoriées sont susceptibles d'exercer une influence sur la qualité de l'entrevue peuvent être observées avec d'autres types de protocoles d'audition. Elles ne sont donc pas exclusives au NICHD.

4.2. Objectifs spécifiques

- 1) Répertorier les pratiques narratives chez l'intervieweur permettant d'augmenter la quantité de détail chez l'enfant
- 2) Déterminer les facteurs ayant une influence négative sur le témoignage de l'enfant
- 3) Émettre des recommandations quant aux meilleures pratiques à favoriser en contexte d'entrevue

4.3. Démarche méthodologique

4.3.1. Choix de la méthode

La méthode qui a été privilégiée pour atteindre nos objectifs est la recension systématique des écrits. Cette approche a permis d'une part d'effectuer une analyse exhaustive des écrits pertinents et d'autre part, de synthétiser de manière critique l'ensemble des connaissances existantes se rapportant à ce sujet de recherche. Dans un deuxième temps, le milieu de stage a été mis à contribution afin de vérifier si les écrits théoriques adhéraient au contexte pratique des entrevues lors d'allégations sexuelles sur des mineurs. Enfin, des recommandations sont proposées le cas échéant.

4.4. Stratégie de recherche

4.4.1. Source des données

La présente recherche a été effectuée à travers les trois bases de données suivantes soit Ovid (Psychinfo; Social work abstracts), Ebsco (Criminal justice abstracts) et Proquest (National criminal justice reference service, Sociological abstracts, Social service abstracts) afin d'identifier les études portant sur l'influence des types de questions sur la qualité du discours de l'enfant.

4.4.2. Mots clés

Quatre principaux concepts ont été utilisés dans l'ensemble de nos recherches à travers chacune des bases de données. Plus précisément, nous les avons définis comme suit : agression sexuelle (« sex abuse », « sex crime », « sex assault », « rape », « sexual coercion », « sexual behavior » and « sexual deviation »), enfant (« child », « children », « childhood », « preschool children », « youth » and « kid »), entrevue d'investigation (« interview », « forensic evaluation », « investigation », « interrogation », « police interview », « policy analysis » and « criminal

investigation ») et pratiques narratives (« narrative practice », « questions », « linguistic » and oral communication).

4.4.3. Critères de sélection et d'exclusion

Les critères d'inclusions suivants ont été utilisés pour la recherche : l'année de publication (2000 à 2015), que l'agression sexuelle se soit produite pendant l'enfance, le type d'article (étude scientifique uniquement), l'âge des participants (moins de 16 ans) et la méthode de recherche (seules les études quantitative ont été sélectionnées). Également, nous avons choisi de conserver uniquement les études utilisant le protocole d'entrevue du NICHD, car il s'agit du protocole utilisé au Québec par les enquêteurs de la police depuis les années 2000 (Cyr, 2013). Ces derniers sont formés à l'école de police (Nicolet) pour utiliser le protocole. Les études incluses devaient cibler l'entrevue d'investigation policière auprès des enfants ou des adolescents de moins de 16 ans présumés victimes d'agression sexuelle ou physique. Les variables à l'étude devaient être centrées sur les pratiques narratives de l'intervieweur (le questionnement des victimes, l'attitude des intervieweurs et la relation avec l'enfant).

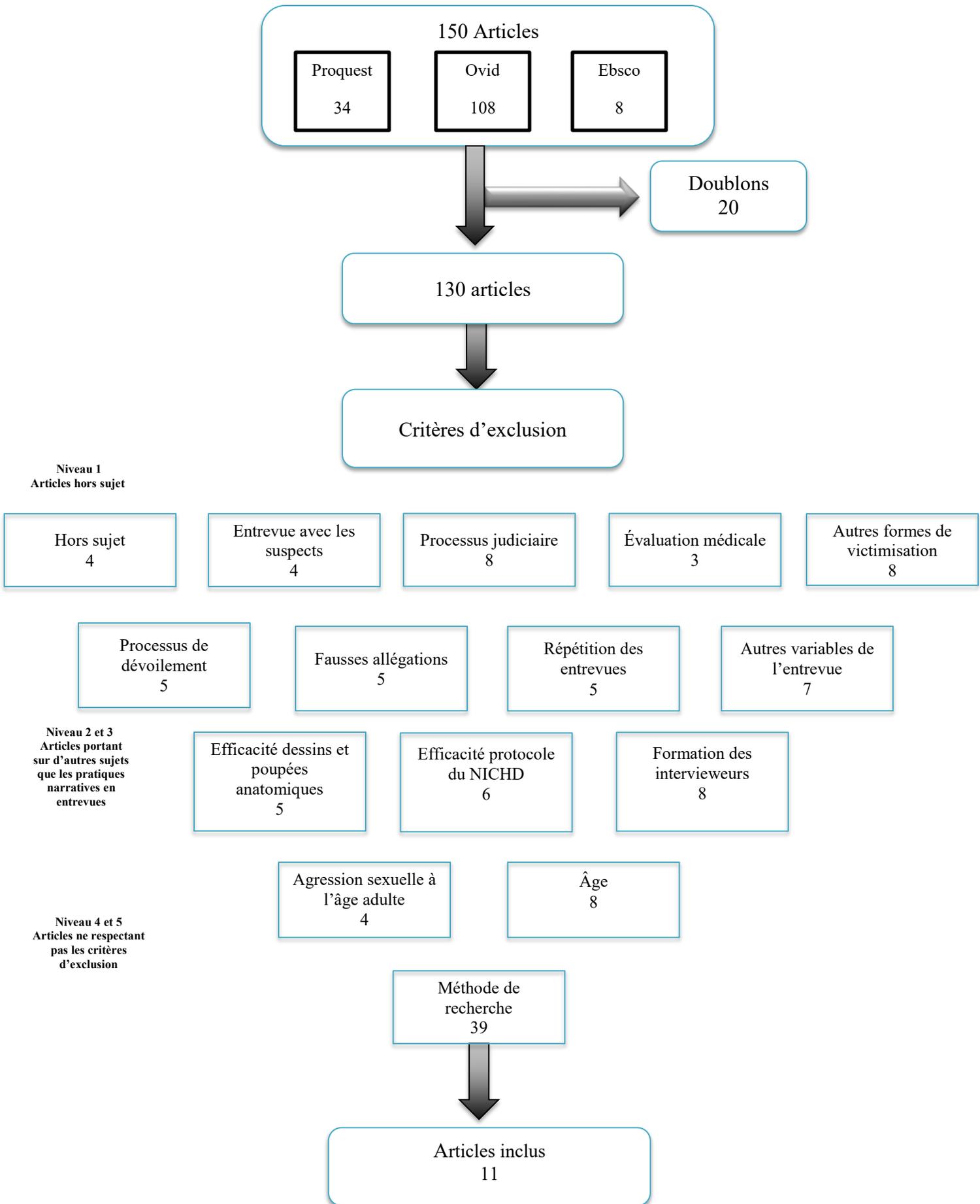
4.4.4. Gestion des données

Le logiciel Endnote a été utilisé pour la gestion des citations retenues ainsi que pour l'identification des doublons à travers les bases de données.

4.4.5. Résultats

Au total les trois bases de données ont identifié 150 résultats à partir des critères de sélection choisis. De ce nombre, 20 articles se sont avérés être des doublons. En regard des critères de sélection, plusieurs articles ont été retirés (voir le tableau ci-dessous). Diverses raisons expliquent l'exclusion de ces articles : par exemple, l'agression sexuelle n'avait pas été commise dans l'enfance, les victimes avaient plus de 16 ans et les sévices ciblaient uniquement de la

violence physique. Certains articles ont été retirés car ils ciblaient l'entrevue d'investigation policière avec des suspects présumés d'AS. D'autres articles ont été exclus car elle visaient des variables de l'entrevue autres que les pratiques narratives des intervieweurs : par exemple, les fausses allégations, le témoignage à la cour et l'utilisation de dessins et de poupées anatomiques. Les études portant sur l'évaluation de l'efficacité du protocole du NICHD et celles sur la formation des intervieweurs ont également été éliminées. Les trente-neuf articles exclus en raison de leur méthode de recherche sont définis comme suit : absence de protocole d'entrevue (9), absence de l'usage du protocole du NICHD (9), devis non expérimental : (11) et instrument de mesure plus ou moins valide (10). Par ailleurs, la catégorie « autres variables de l'entrevue » comprend les études qui se sont intéressées aux caractéristiques des enfants, dont la suggestibilité et la mémoire de l'enfant, le processus de dévoilement et l'apport du soutien des parents sur la performance en entrevue. Au total, 11 articles ont été inclus dans la recension des écrits.



CHAPITRE 6 : RECENSION SYSTÉMATIQUE DES ÉCRITS

En contexte d'entrevue d'investigation avec des enfants, divers facteurs liés à l'intervieweur sont susceptibles d'influencer l'exactitude et la qualité du récit fourni par la victime. Parmi les plus étudiées, on retrouve entre autres le style d'interrogation (ouvert, fermé, suggestif, proposant un choix) et la qualité de la relation avec l'intervieweur qui est influencée par l'attitude (intimidante, jugeante, encourageante) et les comportements de l'interrogateur en entrevue. Dans le cadre de cette recension systématique des écrits, nous avons choisi de nous concentrer spécifiquement sur ce type de variables propres à l'intervieweur. En début de section, une brève introduction sera consacrée à la présentation des résultats pertinents faisant office de consensus dans la littérature scientifique. Par la suite, les principaux résultats obtenus à partir des 11 articles recensés seront présentés.

6.1. Le style d'interrogation

Le questionnement d'un enfant sur ses expériences potentiellement traumatiques passées s'avère être une tâche difficile pour l'intervieweur qui doit faire face à de nombreux défis. À cet effet, la recherche sur l'efficacité des entrevues d'investigation a permis d'identifier certaines pratiques à favoriser pour augmenter la qualité du témoignage chez l'enfant. Parmi les variables les plus étudiées faisant consensus auprès de la communauté scientifique, on retrouve la formulation des questions. À ce sujet, il a été démontré que l'influence du type de questions en contexte d'entrevue peut tout autant être bénéfique que néfaste sur le rappel de l'enfant selon le style de questionnement utilisé (Orbach & Lamb, 2000). Les questions ouvertes de type : « dites-moi tout ce qui s'est passé du début à la fin » sont celles qui permettent d'obtenir le plus d'informations, car elles suscitent la mémoire de rappel ce qui implique que l'enfant est appelé à se remémorer les événements librement sans contrainte et sans rechercher une information précise dans sa mémoire. Par conséquent, puisque ces questions ne contiennent aucune information sur l'évènement passé leur suggestibilité en est diminuée ce qui augmente la quantité d'information obtenue par l'enfant (Hershkowitz, 2001). Également, les questions proposant un choix font plutôt appel à la mémoire de reconnaissance ce qui impose de sélectionner une

réponse parmi un ensemble d'éléments qui sont ensuite comparés au souvenir de l'évènement dans la mémoire pour déterminer quel élément se rapporte le plus au récit. Par exemple : « est-ce papa ou maman qui se trouvait dans la chambre avec toi ? ». Ainsi, les études sur le sujet ont établi que les informations obtenues par la mémoire de reconnaissance étaient plus susceptibles d'être fausses et incomplètes que celles obtenues par la mémoire de rappel (Lamb et al., 1998). Pour leur part, les questions dites directives telles que : « est-ce qu'il t'a touché sous les vêtements ? » sont considérées comme étant très suggestives, car elles utilisent des informations non rapportées préalablement par l'enfant. Ce type de questionnement est donc plus enclin à conduire à des informations erronées et intensifie le risque d'obtenir de fausses déclarations (Bruck, Ceci, & Hembrooke, 2002), en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes enfants d'âge préscolaire (Leichtman & Ceci, 1995).

Plusieurs recherches ont tenté d'évaluer la capacité des enfants à répondre aux différents types de questions en fonction de leur âge et de leur niveau de développement. À cet effet, les études ont montré qu'à partir de trois et quatre ans, les enfants sont en mesure de fournir des informations pertinentes et détaillées en réponse à des questions ouvertes ce qui indique que tout comme les adultes, ils peuvent être des sources d'information crédibles s'ils sont questionnés correctement (Hershkowitz, Lamb, Orbach, Katz, & Horowitz, 2012; Lamb et al., 2003). Cette hypothèse est également soutenue par Newman & Robert qui ont constaté que les enfants réagissent adéquatement aux demandes de leur interlocuteur en fournissant des réponses adaptées aux types de questions qui leur sont demandées (Newman & Roberts, 2014).

Dans une étude de Lamb et ses collègues, les chercheurs ont évalué l'influence de différents types de questionnement sur les réponses de 138 jeunes enfants de quatre à huit ans présumés victimes d'agression sexuelle. Les questions ont été classées en fonction de leur référence à des indices de temps, d'espace et d'action. Suite aux analyses, ils ont observé que les indices faisant référence à une action étaient plus efficaces que les indices de temps et d'espace, et ce, sans égard à l'âge de l'enfant (Lamb et al., 2003). De plus, les repères temporels se sont avérés profitables qu'à partir de l'âge de huit ans. Les auteurs proposent que c'est probablement qu'à cet âge, la capacité d'établir un ordre chronologique dans les évènements devient plus intégrée et mieux comprise avec l'âge (Lamb et al., 2003). En outre, les résultats de cette étude suggèrent

que les jeunes enfants performant mieux en entrevue lorsqu'on leur donne des indices qui les aident à se remémorer l'information. Les questions avec indices qui reprennent les propos de la victime sont donc une bonne alternative aux questions ouvertes générales lorsque celles-ci ne suscitent pas l'information désirée. Une seconde étude a démontré que les questions ouvertes produisaient moins de détails chez les enfants de trois à six ans en comparaison avec des questions directives, suggestives et celles proposant un choix (Hershkowitz et al., 2012). Ceci contraste avec les résultats de Lamb et ses collaborateurs qui n'ont détecté aucune différence d'âge dans le nombre de détails produits en réponse aux différents énoncés (Lamb et al., 2003). D'autres ont démontré que les questions ouvertes peuvent être segmentées en plusieurs catégories et que leur efficacité est donc variable (Feltis, Powell, & Hughes-Scholes, 2010). En effet, ils ont classifié les questions ouvertes en cinq groupes distincts : générale (dites-moi tout ce qui s'est passé), étendue (qu'est-il arrivé ensuite), de profondeur (dites-moi en plus sur cette partie), d'éclaircissement (que voulez-vous dire par là) et de clôture (avez-vous d'autres détails à ajouter). Leurs analyses ont révélé que les questions ouvertes générales étaient les plus utiles tandis que les questions de clôture étaient les moins efficaces pour susciter de nouvelles informations sur l'évènement d'AS (Feltis et al., 2010).

Malgré les recommandations des professionnels et le consensus faisant état de l'efficacité des questions ouvertes, les études qui se sont attardées à la pratique des entrevues démontrent un écart important entre les écrits théoriques et ce qui est appliqué en entrevue (Lamb et al., 2007b). Il semble également que cette tendance se maintienne au fil du temps et que les mauvaises stratégies de questionnement perdurent chez les enquêteurs. Ce constat émerge d'une récente étude ayant examiné la pratique des entrevues sur une période de 10 ans. Leurs résultats concluent à une absence d'amélioration quant aux types de questions posées en entrevues (Johnson et al., 2015). Dans le but d'améliorer les pratiques actuelles, il demeure important d'orienter la formation des intervieweurs vers un style de questionnement ouvert qui s'avère être une technique éprouvée pour obtenir un récit riche et détaillé des évènements.

6.1.1. Les demandes de clarification et les réponses de l'intervieweur

Afin d'obtenir un récit complet et détaillé, il est important que les demandes de l'intervieweur soient bien comprises par l'enfant. À cet effet, une récente étude auprès de 91 victimes d'AS âgés entre quatre et treize ans a tenté d'évaluer la compréhension des enfants aux questions en étudiant les demandes de clarification et la manière dont ces demandes sont répondues. Les chercheurs ont découvert que la plupart des demandes ont été faites suite à des questions ouvertes et dans 68% des entrevues, les enfants ont nécessité des éclaircissements en moyenne à quatre reprises en demandant de répéter la question, d'y apporter des précisions ou en affirmant ouvertement qu'il ne comprenait pas la demande (Malloy, Katz, Lamb, & Mugno, 2015). En outre, lorsqu'on observe la façon dont les enquêteurs ont répondu aux demandes d'éclaircissement, on constate que celles-ci ne suivent pas un modèle particulier, car 50,6% ont reformulé la question, tandis que la répétition et l'explication ont été choisies à part quasi égales dans 25% des cas. Par ailleurs, dans 16% des cas ces précisions ont conduit à des réponses non pertinentes de la part des enfants (Malloy et al., 2015). Il est donc important que les intervieweurs soient mieux formés pour répondre aux demandes des témoins. Les analyses montrent également que les enfants plus jeunes ont fait moins de demandes de clarification que les plus âgés ce qui peut signifier selon les auteurs, que les enfants en bas âges peuvent ne pas avoir conscience de ne pas comprendre la question ou qu'ils ont plus de difficulté à s'affirmer face aux adultes (Malloy et al., 2015). De même, dans l'étude de Herskowitz et ses collaborateurs auprès d'un échantillon de 300 enfants d'âge préscolaire, l'entrevue avait conduit à une proportion de 30% de questions non répondues (Herskowitz et al., 2012). Malgré qu'on ne puisse affirmer que ces questions ont été mal comprises, on ne peut écarter cette hypothèse.

D'autres chercheurs se sont attardés à la nature de l'incompréhension dans les questions en étudiant les mots utilisés par les intervieweurs et les enfants pour désigner les contacts corporels dans les agressions sexuelles. Ils ont constaté des différences significatives dans l'utilisation du mot « touché » et le type d'agression perpétrée (contact vs pénétration) (Teoh, Pipe, Johnson, & Lamb, 2014). Ainsi, ils soulignent l'importance pour les intervieweurs de bien comprendre ce que les contacts corporels signifient pour l'enfant et de reprendre leurs propres

mots en prenant soin de ne pas utiliser les mots faisant référence à l'agression avant que le témoin ait mentionné ces propos pour éviter la confusion et la suggestibilité (Teoh et al., 2014).

En somme, il est important que les enquêteurs soient conscients que le témoignage des enfants est influencé par le type de question qui leur est demandé et que cette information peut avoir une influence considérable sur la véracité de leurs déclarations et par le fait même affecter leur crédibilité en tant que témoin.

6.2. La qualité de relation avec l'intervieweur

En contexte d'entrevue, le comportement de l'intervieweur peut avoir des effets négatifs sur la performance de l'enfant ou au contraire encourager la remémoration des souvenirs de l'évènement. L'établissement d'une relation positive avec l'intervieweur a été répertorié dans les écrits scientifiques comme une pratique importante pour aider l'enfant à détailler son expérience de façon optimale. La plupart des études sur le sujet tendent à démontrer que cette relation peut être exprimée par une attitude de soutien communiquée de manière verbale ou non-verbale, par des commentaires positifs, une intonation chaleureuse de la voix, des compliments, des encouragements, montrer de l'intérêt à connaître l'enfant, l'appeler par son prénom, adopter une position d'ouverture du corps, soutenir le regard et sourire (Davis & Bottoms, 2002; Hershkowitz, 2009). En effet, lorsque l'intervieweur témoigne du réconfort et du soutien à l'enfant pendant l'interrogation, il augmente son bien-être psychologique en diminuant les symptômes d'anxiété qui peuvent être associés à l'entrevue (Davis & Bottoms, 2002). À l'opposé, un intervieweur utilisant une approche manifestant peu de soutien peut être perçu comme étant intimidant, distant et sévère rendant ainsi l'enfant inconfortable et plus sensible à la suggestion en contexte d'entrevue (Davis & Bottoms, 2002).

Goodman, Bottoms, Rudy, et Schwartz-Kenney (1991) ont effectué une étude en laboratoire sur 70 enfants âgés entre trois et sept ans qu'ils ont interrogés sur leur expérience dans une clinique de vaccination. La moitié des sujets ont été questionnés par un intervieweur leur démontrant du soutien (encouragement, sourire, offrir une collation) et l'autre moitié d'une manière plus neutre (commente seulement lorsque nécessaire, sourie peu et n'offre pas de

collation). Leurs résultats convergents avec ceux de la littérature indiquant que les enfants dans la condition de soutien étaient plus résistants aux questions suggestives. Par ailleurs, le soutien social a également été associé à une amélioration des performances en rappel libre. En réponse à des questions ouvertes, suscitant la mémoire de rappel, le récit des enfants contenait moins d'informations inexacts et ils ont fait significativement moins d'erreurs comparativement aux enfants interrogés dans la condition neutre (Goodman, Bottoms, Rudy, & Schwartz-Kenney, 1991). D'autre part, une seconde étude s'est intéressée à l'influence de certaines techniques d'interrogation sur l'exactitude des déclarations de l'enfant. Pour ce faire, ils ont questionné 60 enfants de quatre à sept ans sur un événement de jeu en adoptant un style soutenant ou intimidant. Leurs résultats ont montré un effet positif du soutien sur la précision des réponses des enfants aux questions, mais contrairement à l'étude précédente, le soutien n'a révélé aucun effet sur la performance en rappel libre. (Carter, Bottoms, & Levine, 1996).

Selon la recension des écrits portant sur les meilleures pratiques à favoriser auprès des enfants en entrevue d'investigation policière, l'adoption d'un style soutenant demeure un des éléments les plus importants. À cet effet, plusieurs chercheurs ont tenté d'identifier la forme de soutien la plus optimale à adopter pour obtenir un impact positif sur les résultats de l'entrevue. Une récente étude a examiné l'influence des commentaires de l'intervieweur (positifs versus non-soutenants) et du protocole du NICHD sur la coopération et la réticence des enfants à divulguer leur agression sexuelle. Dans ce contexte, la coopération est définie comme la volonté de l'enfant à répondre aux questions sans s'opposer, tandis que la réticence est caractérisée par des comportements tels que confronter, ignorer ou refuser de répondre aux demandes de l'intervieweur ou de participer au processus d'entrevue. Au total, 90 enfants âgés entre quatre et treize ans ont été interrogés, avec ou sans l'aide du protocole d'entrevue structuré. Contrairement à ce qui était attendu, le protocole du NICHD n'a eu aucun effet sur la coopération et la réticence des enfants. Selon les auteurs, ce résultat suggère que le style soutenant pourrait être associé à des facteurs de personnalité propre à l'individu ou encore que le protocole n'est pas assez centré sur le développement de la relation et sur les commentaires positifs tout au long de l'entrevue (Lewy, Cyr, & Dion, 2015). Cette dernière hypothèse est en accord avec l'étude de Hershkowitz et ses collègues qui ont construit une version révisée du protocole du NICHD en y incluant plus

de commentaires positifs durant la phase pré-déclarative qui cible l'établissement de la relation avec l'enfant. Afin de renforcer la confiance et la coopération, les auteurs suggèrent de démontrer leur intérêt pour les expériences de l'enfant, de l'inviter à fournir plus d'information sur des sujets personnels, de démontrer leur empathie, de reconnaître les sentiments de l'enfant en encourageant l'expression des émotions et de préconiser le renforcement positif en le remerciant d'avoir partagé ces informations (Hershkowitz, Lamb, Katz, & Malloy, 2015). Leur recherche a démontré que la version révisée, en comparaison avec la version originale du protocole, est associée à un plus grand nombre de commentaires soutenant de la part des enquêteurs et une diminution de la réticence des enfants à divulguer leur expérience traumatique (Hershkowitz et al., 2015).

Fait intéressant, selon l'étude de Lewy et ses collaborateurs décrit plus haut, le style soutenant n'a pas été associé à la quantité de détails dévoilés par la victime. Notons que les détails sont définis comme des mots ou des phrases décrivant des personnes, des objets, des lieux ou des actions qui ajoutent à la compréhension du récit. Ainsi, ce résultat laisse croire qu'à partir du moment où l'enfant fait un dévoilement, les commentaires supportant de l'intervieweur exercent moins d'influence sur le nombre total d'informations obtenues. Par ailleurs, l'étude démontre également que la coopération de l'enfant ne semble pas le prédisposer à révéler plus d'informations sur l'agression (Lewy et al., 2015). Toutefois, la réticence des enfants à répondre aux questions était associée à une plus faible proportion de détails révélés sur les événements (Lewy et al., 2015). D'après les auteurs, cette information suggère que la coopération est un comportement désiré, mais non essentiel pour que l'enfant raconte son expérience. De plus, puisqu'ils nuisent au rappel des détails de l'évènement, les commentaires non-soutenant de l'intervieweur tels que douter des réponses de l'enfant, l'interrompre, se montrer trop encadrant ou autoritaire sont à éviter en entrevue.

6.2.1. Le comportement de l'intervieweur

Pour leur part, Teoh & Lamb (2013) ont étudié différents aspects du comportement de l'intervieweur soit la volubilité (nombre de mots dans une phrase), l'attitude (autoritaire ou permissive) et le niveau de soutien (commentaires favorables et encourageants vs non

favorables) en lien avec la quantité d'information fournie par l'enfant, c'est-à-dire la longueur des réponses telle que mesurée par le nombre de mots. Les réponses non-verbales comme les hochements de tête ou les clins d'œil ont également été incluses. Au total, 75 enfants malaisiens de cinq à quinze ans ont été interrogés sur leur expérience d'agression sexuelle. Les chercheurs ont observé une corrélation négative entre la volubilité de l'intervieweur et la longueur des réponses chez l'enfant (Teoh & Lamb, 2013). Ainsi, il semble que plus les enquêteurs étaient bavards (volubiles) durant l'entrevue moins les enfants ont fourni d'informations dans leur témoignage. Par ailleurs, les résultats démontrent que les enquêteurs ont été plus bavards avec les jeunes enfants et leur ont démontré moins de soutien et d'encouragement que les enfants plus âgés (Teoh & Lamb, 2013). Ceci demeure préoccupant, car le contexte d'une entrevue est une expérience stressante et affligeante d'autant plus que les jeunes enfants sont facilement intimidés et plus sensibles aux questions suggestives et trompeuses. Ils ont donc besoin d'être plus épaulés et supportés. En outre, contrairement à ce qui était attendu, le style autoritaire n'a eu aucun effet sur les déclarations des sujets. En revanche, le niveau de soutien offert et la quantité d'information obtenue ont été associés positivement, surtout avec les enfants plus âgés. (Teoh & Lamb, 2013). Ce résultat contredit ceux de l'étude de Lewy et ses collègues qui n'avait trouvé aucune relation entre le style soutenant et la quantité d'information dévoilée par l'enfant (Lewy et al., 2015). Par ailleurs, bien que le soutien démontre une influence positive sur la performance en entrevue, certains enfants notamment les plus jeunes sont plus sensibles à la suggestion et ont tendance à répondre aux questions en se souciant de plaire aux adultes. Ainsi, ils peuvent donner des informations qui reflètent les attentes de l'intervieweur plutôt que la réalité de leur expérience (Teoh & Lamb, 2013).

D'autres études se sont attardées à comprendre la relation entre un style soutenant évalué par le nombre total de commentaires positifs faits à l'enfant durant l'entrevue et la qualité du témoignage des victimes mesuré par la quantité de détails dans le récit. Entre autres, des chercheurs en Israël ont effectué une étude sur 71 enfants victimes d'agression sexuelle âgés entre quatre et neuf ans. Leurs résultats ont démontré qu'un niveau plus élevé de soutien offre des réponses plus riches et plus détaillées chez les jeunes enfants et en particulier chez les plus réticents à faire un dévoilement (Hershkowitz, 2009). Ce résultat suggère que le soutien est efficace pour améliorer la performance en entrevue, et ce, peu importe l'âge de l'enfant.

Toujours en Israël, une étude conduite auprès de 50 enfants entre quatre et treize ans ayant été agressés sexuellement s'est attardée à comprendre le rôle des facilitateurs en contexte d'entrevue. Ceux-ci sont définis comme de courtes interventions neutres telles : « hum hum, ok, oui ». Introduit de manière spécifique à la suite d'une réponse ils permettent d'encourager la narration libre dans un récit (Hershkowitz, 2002). Dans cette recherche, l'efficacité des facilitateurs sur l'étendue des réponses de l'enfant (nombre de mots fournis suite à chacune des questions) a été évaluée en fonction des phases de l'entrevue. Pour ce faire, ils ont interrogé 50 présumées victimes d'agression sexuelle âgées entre quatre et treize ans. Les chercheurs ont observé que les facilitateurs ont permis d'obtenir des réponses plus longues et plus détaillées, et ce, indépendamment de l'âge des participants. En effet, les enfants ont fourni en moyenne cinq nouveaux détails à la suite de ces interventions (Hershkowitz, 2002). Également, leur efficacité qui est représentée par la longueur et la richesse des réponses de l'enfant a été plus marquée durant la phase déclarative et en réponse à des questions ouvertes comparativement à tout autre type de questionnement. Néanmoins, les facilitateurs doivent être utilisés avec parcimonie et de manière sélective. En effet, lorsque les encouragements ne sont pas nécessaires ou lorsqu'ils sont employés à l'excès, ces derniers deviennent nuisibles et peuvent suspendre la communication avec le témoin (Hershkowitz, 2002).

Malgré la présence de résultats contradictoires et de réserves émises par certains auteurs concernant l'influence d'un style soutenant sur les réponses de l'enfant, la majorité des études concordent sur le fait que le développement d'une relation positive entre la victime et l'intervieweur est un facteur important pour la réussite de l'entrevue. Par exemple, l'utilisation de facilitateurs neutres, les commentaires encourageants et une moins grande volubilité de la part de l'interrogateur aide l'enfant à divulguer plus facilement le récit des expériences qu'ils ont vécues. Ainsi, en se sentant écoutés, soutenus et encouragés, les enfants sont plus coopérants et répondent plus librement aux réponses des enquêteurs.

CHAPITRE 7 : DISCUSSION

7.1. Recommandations pour les études futures

L'objectif général de ce rapport de stage était de comprendre les facteurs chez l'intervieweur qui favorisent ou entravent la communication chez l'enfant en contexte d'entrevue. Plus précisément, cette recherche visait trois objectifs spécifiques, à savoir : a) répertorier les pratiques narratives chez l'intervieweur permettant d'augmenter la quantité de détails chez l'enfant; b) déterminer les facteurs ayant une influence négative sur le témoignage de la victime et c) émettre des recommandations générales pour les intervenants en protection de la jeunesse quant aux meilleures pratiques à favoriser en entrevue. Suite aux constats dégagés de la recension systématique des écrits, il a été possible, du moins en partie, de répondre à ces objectifs. De fait, il s'avère que les facteurs liés à la qualité du témoignage de la victime sont variés et ne semblent pas avoir un effet unique. De plus, ces facteurs dépendent en grande partie de l'interaction dyadique entre l'intervieweur et l'enfant. En ce sens, il est important que les professionnels demeurent conscients que leur comportement, leur style d'intervention et la façon dont l'enfant est questionné influencent grandement l'exactitude du récit des événements.

Il importe de mentionner que la recherche sur la qualité des entrevues d'investigation auprès des enfants et la capacité des intervieweurs de mener à bien cette démarche s'est considérablement développée au cours des dernières décennies. Toutefois, malgré l'avancement des connaissances, ce domaine d'étude demeure relativement nouveau et d'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les éléments permettant d'obtenir un témoignage détaillé et véridique des jeunes victimes d'AS. À cet effet, une des pistes de solutions en regard de notre capacité à former les intervieweurs est d'orienter les apprentissages en ciblant la formation continue, la rétroaction et le travail d'équipe dans le but d'améliorer les pratiques existantes.

7.2. Recommandations cliniques

Ce chapitre vise à présenter les principaux résultats obtenus des études de la recension systématique des écrits et d'intégrer les observations effectuées au cours du stage. Des

recommandations sont également formulées à l'attention des intervenants en protection de la jeunesse en vue d'améliorer le contexte de l'entrevue d'investigation, mais également, rendre l'expérience des jeunes victimes moins difficile. Ces suggestions ont pour objectif de bonifier la qualité de l'entrevue et la richesse du témoignage de l'enfant.

Le questionnement de l'enfant à propos d'une expérience potentiellement traumatique est une tâche complexe qui requiert de prendre certaines précautions afin d'obtenir un récit détaillé des événements tout en préservant la crédibilité des déclarations de la victime. Or, à la lumière des informations recueillies suite à la recension des écrits sur les meilleures pratiques à adopter par l'intervieweur, certaines d'entre elles sont pertinentes pour l'intervenant social, qui tout comme l'enquêteur, a la tâche complexe de recueillir la parole de l'enfant. Parmi les éléments importants, on retrouve notamment le fait de créer une relation de confiance avec l'enfant axée sur le soutien tout au long de l'entrevue. En effet, il est recommandé d'une part de suivre les directives du protocole du NICHD en incluant plus de commentaires positifs dans la première phase de l'entrevue (Hershkowitz et al., 2015). L'intervenant est donc amené à établir un lien de confiance avec l'enfant, de s'intéresser à ses expériences personnelles, de lui poser des questions sur ses intérêts et ses préférences et d'utiliser son prénom pour s'adresser à lui dans le but de favoriser une certaine proximité dans la relation. (Hershkowitz, 2009).

D'autre part, pour renforcer la coopération et soutenir la communication, l'intervenant peut utiliser des techniques favorisant le soutien par de l'encouragement verbal et non-verbal (sourire, hocher la tête, soutenir le regard, faire preuve d'empathie dans les émotions en exprimant à l'enfant qu'il comprend ce qu'il ressent, faire des commentaires positifs et des interventions neutres telles que « hum hum, ok, oui » (Hershkowitz, 2002). L'intervenant doit toutefois éviter d'interrompre l'enfant, de se montrer très encadrant, d'adopter un style autoritaire, de douter des paroles véhiculées par la victime, d'être trop bavard durant l'entrevue et d'avoir recours à des encouragements lorsque le discours est déjà fluide (Lewy et al., 2015; Teoh & Lamb, 2013). Ces techniques à éviter doivent être particulièrement prosrites avec les très jeunes enfants et ceux démontrant une réticence à parler des événements.

Dans le cadre de mon expérience de stage, j'ai pu constater l'importance de créer une bonne relation avec la victime et d'observer que cette relation se construit dès le premier contact.

En effet, les enfants rencontrés pour la toute première fois à la suite d'un signalement étaient au départ craintifs et timides, et plus la victime était jeune plus elle était réticente à engager la conversation. L'objectif était donc de mettre l'enfant à l'aise, de gagner sa confiance et de créer une relation personnalisée afin qu'il parle plus facilement des expériences qu'il a vécues. Pour ce faire, l'intervenant avait recours à différentes stratégies comme se positionner au même niveau que l'enfant, utiliser un vocabulaire adapté à son âge, le valoriser dans ses expériences, discuter de sujets qui l'intéressent, et ce, avant même d'aborder la raison de sa présence et les motifs du signalement. Par la suite, lorsque la relation était bien établie et les règles de l'entrevue bien définies, l'intervenant avait recours à des techniques d'encouragement verbal et non-verbal pour soutenir la conversation. Mon expérience de stage m'amène à penser que ces techniques semblent plus efficaces avec les plus jeunes qui ont besoin d'être plus rassurés et soutenus. Les enfants plus âgés et les adolescents étant moins sensibles aux attentes et aux suggestions de l'adulte, leurs réponses aux questions ne semblaient pas être influencées par les encouragements de l'intervenant.

Également, durant les entrevues, il m'a été donné de constater que les enfants qui étaient plus réticents à divulguer les mauvais traitements et présentant un tempérament plus timide et une plus faible estime de soi avaient besoin de plus de soutien et d'encouragement que les autres. Par ailleurs, en contexte d'évaluation d'un signalement d'AS en protection de la jeunesse, les enfants ne sont pas les seules personnes interrogées en regard de la situation. Les parents étant les personnes les plus significatives auprès de l'enfant sont également des sources d'informations pertinentes pouvant amener des éléments de preuves à l'enquête et à l'évaluation par le CJ. En ce sens, la création d'une alliance est tout aussi importante lors du premier contact, qu'en cours d'entrevue et pour susciter leur adhésion aux interventions ultérieures. De fait, malgré que la forme de l'entrevue d'investigation policière soit différente de l'entrevue d'évaluation par le Centre jeunesse, d'autant plus lorsque le parent est le présumé agresseur, la base est similaire et le rôle de l'intervenant est tout d'abord de créer une relation basée sur la confiance et le respect mutuel afin de favoriser leur coopération à toutes les étapes de l'évaluation et de l'orientation du dossier. Toutefois, à travers mes apprentissages, j'ai remarqué qu'il n'était pas toujours aisé d'établir ce type de relation avec les clients soumis à la protection de la jeunesse. D'une part, dû aux services qui sont non volontaires et d'autre part, par le fait que le double mandat de

l'intervenant social c'est-à-dire, le contexte de la relation d'aide chevauchant celui du mandat d'autorité le contraint d'agir en appliquant les dispositions légales prévues dans la *Loi de la protection de la jeunesse* ce qui peut freiner la collaboration des clients.

Les observations effectuées auprès des enfants présumés victimes d'AS en contexte d'entrevue soutiennent les constats dégagés de la littérature scientifique à savoir que l'établissement d'une relation de confiance avec l'enfant favorise sa collaboration. Par ailleurs, grâce à la recherche, nous sommes à même de mieux comprendre les effets du soutien sur les enfants qui dévoilent une AS et d'opérationnaliser ces techniques en contexte réel d'entrevue.

Parmi les composantes de la relation, la façon dont l'information est demandée et le type de questionnement utilisé doit également être pris en compte par l'intervenant social pour mener une entrevue de qualité. À cet effet, la littérature recommande d'interroger l'enfant en utilisant des questions ouvertes indicées faisant référence à une action pour faciliter le rappel de l'information. L'information doit toutefois avoir été mentionnée préalablement par l'enfant. Par exemple, « tu me dis qu'il a essayé de te toucher, peux-tu m'en dire plus à propos de ça ». Il est également important de limiter les contextes d'utilisation des indices temporels avant l'âge de huit ans, car les concepts de temps et d'espace sont des notions qui ne sont pas complètement intégrées chez les plus jeunes (Lamb et al., 2003). Par exemple, la formulation « tu me dis qu'il a essayé de te déshabiller avant d'aller dans la chambre, peux-tu m'en dire plus » doit être évitée avec les enfants d'âge préscolaire, car pour s'y référer, ils doivent être en mesure de bien saisir l'ordre dans lequel les événements se sont déroulés ce qui, pour le moment, dépasse leur niveau de compréhension et de développement. Toutefois, certaines informations demeurent essentielles à obtenir pour l'intervieweur afin de situer l'évènement dans le temps. Par exemple, « est-ce qu'il y avait de la neige dehors » ou « est-ce qu'il faisait noir dehors » permet de situer l'évènement dans un contexte spatio-temporel. Par ailleurs, les demandes de l'intervenant doivent être claires et concises pour que la victime comprenne bien les informations qui lui sont demandées. Il doit également s'assurer que les mots utilisés dans les questions notamment, en ce qui concerne la description des contacts corporels, lorsqu'ils sont repris par l'intervenant, doivent avoir été mentionnés ultérieurement dans le récit de la victime ou dans le cas contraire, il importe de s'assurer qu'ils fassent partie du vocabulaire de l'enfant (Teoh et al., 2014). Lorsque

l'enfant manifeste de l'hésitation ou de l'incompréhension vis-à-vis d'une question, il est conseillé de reformuler la question ou de l'expliquer plutôt que de la répéter.

Au cours des entrevues réalisées lors du stage, il a parfois été difficile de maintenir un questionnement ouvert surtout lorsque l'enfant était fermé à la discussion ou réticent à parler de des événements traumatiques. Dans ces situations, les techniques pour aider l'enfant à détailler son expérience demeurent limitées et l'intervenant doit recourir à des questionnements plus suggestifs qui risquent de contaminer le témoignage et compromettre la crédibilité de l'entrevue. De plus, il est arrivé fréquemment que l'enfant ne réponde pas à une question ou qu'il verbalise son incompréhension face à celle-ci. Dans ce contexte, il est difficile de déterminer quelle est l'intervention à privilégier. Le protocole du NICHD demeure un outil fort utile pour guider l'intervieweur à toutes les étapes de l'entrevue, mais il n'explique pas comment répondre aux demandes de clarification des enfants (Malloy et al., 2015). À cet effet, des recherches futures sont nécessaires pour mieux comprendre les facteurs qui influent sur la compréhension des questions et le contexte dans lequel les enfants demandent des précisions aux adultes (Malloy et al., 2015).

En somme, il est important que les professionnels travaillent à améliorer la conduite des entrevues d'investigation, car il s'agit d'une tâche complexe qui revêt une importance cruciale pour les jeunes victimes. En effet, c'est sur cette dernière que repose l'Entente multisectorielle et l'ensemble des interventions et des décisions qui seront prises tant pour la victime que pour l'agresseur présumé. Dans tous les cas, il faudra tenir compte du contexte, des éléments de preuve disponibles et du meilleur intérêt de l'enfant. Par ailleurs, de par leur nature, les crimes d'AS sur les enfants demeurent difficiles à prouver tant pour l'intervenant social que pour l'enquêteur. Sur le plan de la protection, les données montrent que parmi l'ensemble des signalements retenus pour évaluation au cours de l'année 2014-2015, l'intervenant a conclu que les faits étaient fondés et que la sécurité et le développement de l'enfant étaient compromis dans un peu plus de la moitié des cas (Association des Centres jeunesse du Québec, 2015). Concernant le volet criminel, une seule étude est disponible au Québec et indique qu'environ un dossier sur cinq soumis à l'EM fera l'objet de poursuites criminelles et que moins de 10% se rendront jusqu'au procès (Gauthier, 2015). Toutefois, au terme de l'évaluation et de l'enquête policière, il arrive fréquemment que la preuve soit trop mince pour enclencher des poursuites

pénales et conduire à une arrestation du suspect, mais suffisante pour étayer la compromission. Ainsi, malgré que les preuves matérielles soient rarissimes et que les AS soient rarement criminalisées, il demeure possible de protéger l'enfant en améliorant la façon de recueillir son témoignage.

7.3. Réflexion sur l'application de l'entente multisectorielle

L'application du protocole de l'Entente multisectorielle interpelle l'intervenant en protection de la jeunesse à travailler de concert avec les services de police et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Suite à la divulgation policière faite au préalable aux parties, une conférence téléphonique a lieu dans les trente minutes suivantes et l'intervenant expose la situation à l'enquêteur du SPVM et au DPCP qui conjointement se concertent sur les actions à poser. Suite aux activités réalisées au cours du stage, certaines lacunes ont été constatées entre l'application théorique de l'Entente multisectorielle et sa mise en pratique.

D'une part, il arrive fréquemment que le temps de réponse ne soit pas respecté et contrairement au délai prévu, la réalité est tout autre. En effet, il n'est pas rare que la conférence téléphonique ne puisse avoir lieu dans les trente minutes suivant la divulgation ce qui retarde les délais d'intervention pour l'intervenant, mais également pour l'enfant. Par ailleurs, dû aux nombreuses tâches et à l'horaire chargée de chacun des partenaires il est parfois difficile de coordonner l'appel à un moment qui convient à tous. Ces délais supplémentaires sont particulièrement nuisibles pour les signalements classés en code 1 qui nécessitent une intervention immédiate afin que l'intervenant prenne place rapidement dans la vie de l'enfant.

D'autre part, lors de la liaison et de la planification, le rôle du DPCP est d'agir à titre d'avocat-conseil pour déterminer si des poursuites criminelles doivent être envisagées. Toutefois, force est de constater qu'en pratique, le rôle joué par le DPCP est plus près du spectateur que du conseiller, car celui-ci est peu sollicité dans les échanges qui s'effectuent surtout entre l'intervenant du DPJ et l'enquêteur. Par ailleurs, à cette étape, il est complexe de déterminer si des accusations peuvent être portées sans avoir rencontré la victime au préalable ni avoir évalué la qualité de son témoignage. À cette phase, l'urgence de la situation est de déterminer les mesures à prendre pour protéger l'enfant. Il s'agit donc de mettre de côté la

question du processus de criminalisation qui sera abordée ultérieurement dans la démarche et de se concentrer sur les besoins et le meilleur intérêt de la victime. Ainsi, sans négliger l'importance du rôle du PPCP dans l'application de l'EM, il serait intéressant de revoir et réévaluer la nécessité de sa présence dans le déclenchement du protocole.

CHAPITRE 8 : CONCLUSION

Dans son ensemble, ce rapport a permis de mieux comprendre la complexité de recueillir la parole de l'enfant. En effet, cette clientèle pose de nombreux défis pour les enquêteurs et les intervenants qui doivent ajuster leurs questionnements en tenant compte de l'âge et du stade de développement des victimes sur le plan langagier, cognitif et affectif. Ils doivent également composer avec la réticence des enfants, certaines difficultés d'ordre de la santé mentale, de la déficience intellectuelle et tout autre problématique qui risque de perturber le fonctionnement de l'entrevue.

Ce projet est susceptible de contribuer à sensibiliser les différents professionnels travaillant auprès des enfants présumés victimes d'AS de l'influence de certains facteurs sur la capacité des enfants à fournir un témoignage détaillé et exact des événements. Ainsi, les comportements et les attitudes envers la victime, la nature de la relation créée en début d'entrevue et les types de questionnement sont tous des éléments susceptibles d'affecter positivement ou négativement la récupération des informations en mémoire chez l'enfant. Par conséquent, ce rapport de stage est en mesure de fournir des pistes de réflexion pour améliorer la façon dont les entrevues d'investigation sont conduites.

Enfin, ce projet de stage de maîtrise souligne l'importance de la collaboration entre les enquêteurs des services de police, les intervenants en protection de la jeunesse, mais également entre les autres professionnels, car c'est sur cette coopération que reposent l'Entente multisectorielle et l'entrevue d'investigation qui permettent d'assurer une réponse adéquate sur le plan de la dénonciation, de la protection et de la prise en charge des enfants victimes de mauvais traitements sexuels.

Nous espérons que l'avancement des connaissances et les recherches futures seront en mesure d'améliorer les pratiques actuelles en matière d'entrevue d'investigation policière afin d'aider les enfants ayant vécu une AS à dévoiler les sévices dont ils sont trop souvent victimes.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- Association des Centres jeunesse du Québec (2000). *Guide d'intervention lors d'allégations d'abus sexuels envers les enfants*. Montréal.
- Association des Centres jeunesse du Québec (2015). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/ directeurs provinciaux 2015*. Québec: Association des centres jeunesse du Québec.
- Berthelot, N., Langevin, R., & Hébert, M. (2012). L'association entre la victimisation sexuelle dans l'enfance de la mère et les troubles de comportements chez l'enfant victime d'agression sexuelle. *Journal International De Victimologie*, 10(1), 8-20.
- Black, D. A., Heyman, R. E., & Smith Slep, A. M. (2001). Risk factors for child sexual abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 6(2-3), 203-229. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S1359-1789\(00\)00023-9](http://dx.doi.org/10.1016/S1359-1789(00)00023-9)
- Brennan, S., & Taylor-Butts, A. (2008). *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique: Les agressions sexuelles au Canada 2004 et 2007* (n° 85F0033M au catalogue 19). Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.pdf>
- Brown, D. A., Pipe, M.-E., Lewis, C., Lamb, M. E., & Orbach, Y. (2007). Supportive or suggestive: Do human figure drawings help 5-to 7-year-old children to report touch? *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 75(1), 33.
- Bruck, M., Ceci, S. J., & Hembrooke, H. (2002). The nature of children's true and false narratives. *Developmental Review*, 22(3), 520-554. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0273-2297\(02\)00006-0](http://dx.doi.org/10.1016/S0273-2297(02)00006-0)
- Bunting, L. (2008). Sexual offences against children: An exploration of attrition in the Northern Ireland criminal justice system. *Child Abuse & Neglect*, 32(12), 1109-1118. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.09.002>
- Carter, C. A., Bottoms, B. L., & Levine, M. (1996). Linguistic and socioemotional influences on the accuracy of children's reports. *Law and Human Behavior*, 20(3), 335-358. doi: 10.1007/BF01499027
- Code Criminel Canadien, L.R.C., ch. C-46 C.F.R. (1985).
- Cross, T. P., Jones, L. M., Walsh, W. A., Simone, M., & Kolko, D. (2007). Child forensic interviewing in Children's Advocacy Centers: Empirical data on a practice model. *Child Abuse & Neglect*, 31(10), 1031-1052. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.04.007>
- Cyr, M. (2013). L'audition de mineurs témoins ou victimes: l'efficacité du protocole du NICHHD. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2, 223-238.
- Cyr, M. (2014a). La suggestibilité chez les enfants. Dans Dunod (dir.), *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime* (p. 51-80). Paris.

- Cyr, M. (2014b). Les facteurs influençant la révélation (*Recueillir la parole de l'enfant l'enfant témoin ou victime* (p. 7-27). Paris: Dunod.
- Cyr, M. (2014c). Les protocoles d'audition (*Recueillir la parole de l'enfant l'enfant témoin ou victime* (p. 115-136). Paris: Dunod.
- Cyr, M. (2014d). *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime [Texte imprimé]*. Paris.
- Cyr, M., Dion, J., McDuff, P., & Trotier-Sylvain, K. (2012). Transfer of skills in the context of non-suggestive investigative interviews: Impact of structured interview protocol and feedback. *Applied Cognitive Psychology*, 26(4), 516-524.
- Cyr, M., Dion, J., Perreault, R., & Richard, N. (2002). Guide NICHD d'entrevue d'investigation en matière d'agression sexuelle envers les enfants. *Montréal, Canada: Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Problèmes Conjugaux et les Agressions Sexuelles (CRIPCAS)*.
- Cyr, M., & Lamb, M. E. (2009). Assessing the effectiveness of the NICHD investigative interview Protocol when interviewing French-speaking alleged victims of child sexual abuse in Quebec. *Child Abuse & Neglect*, 33(5), 257-268. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.04.002>
- Cyr, M., & Wright, J. (2005). Évaluation d'un protocole d'entrevue visant l'investigation des agressions sexuelles auprès des enfants: efficacité et implantation. Rapport de recherche Université de Montréal.
- Daignault, I. V., & Hebert, M. (2009). Profiles of School Adaptation: Social, Behavioral and Academic Functioning in Sexually Abused Girls. *Child Abuse & Neglect: The International Journal*, 33(2), 102-115. doi: 10.1016/j.chiabu.2008.06.001
- Daignault, I. V., & Hébert, M. (2004). L'adaptation scolaire des enfants ayant dévoilé une agression sexuelle. [The school adaptation of sexually abused children.]. *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, 45(4), 293-307. doi: 10.1037/h0087000
- Daignault, I. V., & Hébert, M. (2009). Profiles of school adaptation: Social, behavioral and academic functioning in sexually abused girls. *Child Abuse & Neglect*, 33(2), 102-115. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2008.06.001>
- Davis, S. L., & Bottoms, B. L. (2002). Effects of social support on children's eyewitness reports: A test of the underlying mechanism. *Law and Human Behavior*, 26(2), 185-215.
- de Becker, E. (2006). Allégations d'abus sexuels sur mineurs d'âge : l'évaluation, sa méthodologie et ses finalités. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 54(3), 142-149. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.neurenf.2005.10.008>
- Dion, J., Cyr, M., Richard, N., & McDuff, P. (2006). L'influence des habiletés cognitives, de l'âge et des caractéristiques de l'agression sexuelle sur la déclaration des présumées victimes. *Child Abuse & Neglect*, 30(8), 945-960. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2006.01.005>
- Dufour, M. H., Nadeau, L., & Bertrand, K. (2000). Les facteurs de résilience chez les victimes d'abus sexuel: état de la question. *Child Abuse & Neglect*, 24(6), 781-797. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00141-1](http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00141-1)

- Dupont, M., Messerschmitt, P., Vila, G., Bohu, D., & Rey-Salmon, C. (2012). Le processus de révélation dans les agressions sexuelles intrafamiliales et extrafamiliales sur mineurs. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*(0), 1-6. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.amp.2012.06.024>
- Faller, K. C., & Palusci, V. J. (2007). Children's advocacy centers: Do they lead to positive case outcomes? *Child Abuse & Neglect*, 31(10), 1021-1029. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.09.001>
- Feltis, B. B., Powell, M. B., & Hughes-Scholes, C. H. (2010). An examination of the association between interviewer question type and story-grammar detail in child witness interviews about abuse. *Child Abuse & Neglect*, 34(6), 407-413. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2009.09.019>
- Fisher, R. P., & Geiselman, R.E. (1992a). Practical techniques to facilitate memory (*Memory-enhancing techniques for investigative interviewing: The cognitive interview*. (p. 99-116). Memory-enhancing techniques for investigative interviewing: The cognitive interview.
- Fisher, R. P., & Geiselman, R.E. (1992b). Sequence of the cognitive interview (*Memory-enhancing techniques for investigative interviewing: The cognitive interview*. (p. 145-158): Memory-enhancing techniques for investigative interviewing: The cognitive interview.
- Gauthier, M. (2015). L'Entente multisectorielle en protection de la jeunesse: Trajectoire judiciaire et victimologique, mémoire de maîtrise (service social): Université Laval.
- Goodman, G. S., Bottoms, B. L., Rudy, L., & Schwartz-Kenney, B. M. (1991). Children's testimony about a stressful event: Improving children's reports. *Journal of Narrative and Life History*, 1, 69-99.
- Goodman-Brown, T. B., Edelstein, R. S., Goodman, G. S., Jones, D. P. H., & Gordon, D. S. (2003). Why children tell: a model of children's disclosure of sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 27(5), 525-540. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134\(03\)00037-1](http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134(03)00037-1)
- Guillemot, M., & Blumel, B. (2008). Petit Larousse de la Psychologie: Paris, France: Larousse.
- Hébert, M., Cyr, M., & Tourigny, M. (2011). *L'agression sexuelle envers les enfants*. Puq.
- Hébert, M., Tourigny, M., Cyr, M., McDuff, P., & Joly, J. (2009). Prevalence of childhood sexual abuse and timing of disclosure in a representative sample of. *Canadian journal of psychiatry*, 54(9), 631-636.
- Hébert, M., Tremblay, C., Parent, N., Daignault, I. V., & Piché, C. (2006). Correlates of Behavioral Outcomes in Sexually Abused Children. *Journal of Family Violence*, 21(5), 287-299. doi: 10.1007/s10896-006-9026-2
- Hélie, S., Turcotte, D., Trocmé, N., & Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008*. Montréal: Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Repéré à http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/Rapport_EIQ-2008_FINAL_23_nov.pdf
- Hershkowitz, I. (2001). Children's Responses to Open-ended Utterances in Investigative Interviews. *Legal and Criminological Psychology*, 6(1), 49-63.

- Hershkowitz, I. (2002). The role of facilitative prompts in interviews of alleged sex and abuse victims. *Legal and Criminological Psychology*, 7(1), 63-71.
- Hershkowitz, I. (2009). Socioemotional factors in child sexual abuse investigations. *Child Maltreatment*, 14(2), 172-181.
- Hershkowitz, I., Fisher, S., Lamb, M. E., & Horowitz, D. (2007). Improving credibility assessment in child sexual abuse allegations: The role of the NICHD investigative interview protocol. *Child Abuse & Neglect*, 31(2), 99-110. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2006.09.005>
- Hershkowitz, I., Horowitz, D., & Lamb, M. E. (2005). Trends in Children's Disclosure of Abuse in Israel: A National Study. *Child Abuse & Neglect*, 29(11), 1203-1214. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2004.04.008>
- Hershkowitz, I., Lamb, M. E., Katz, C., & Malloy, L. C. (2015). Does enhanced rapport-building alter the dynamics of investigative interviews with suspected victims of intra-familial abuse? *Journal of Police and Criminal Psychology*, 30(1), 6-14.
- Hershkowitz, I., Lamb, M. E., Orbach, Y., Katz, C., & Horowitz, D. (2012). The Development of Communicative and Narrative Skills Among Preschoolers: Lessons From Forensic Interviews About Child Abuse. *Child Development*, 83(2), 611-622. doi: 10.1111/j.1467-8624.2011.01704.x
- Johnson, M., Magnussen, S., Thoresen, C., Lonnum, K., Burrell, L. V., & Melinder, A. (2015). Best practice recommendations still fail to result in action: A national 10-year follow-up study of investigative interviews in CSA cases. *Applied Cognitive Psychology*, 29(5), 661-668.
- Jones, L. M., Cross, T. P., Walsh, W. A., & Simone, M. (2007). Do Children's Advocacy Centers improve families' experiences of child sexual abuse investigations? *Child Abuse & Neglect*, 31(10), 1069-1085. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.07.003>
- Katz, C., Hershkowitz, I., Malloy, L. C., Lamb, M. E., Atabaki, A., & Spindler, S. (2012). Non-verbal behavior of children who disclose or do not disclose child abuse in investigative interviews. *Child Abuse & Neglect*, 36(1), 12-20. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.08.006>
- Lamb, M. E., Orbach, Y., Hershkowitz, I., Esplin, P. W., & Horowitz, D. (2007a). A structured forensic interview protocol improves the quality and informativeness of investigative interviews with children: A review of research using the NICHD Investigative Interview Protocol. *Child Abuse & Neglect*, 31(11-12), 1201-1231. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.03.021>
- Lamb, M. E., Orbach, Y., Hershkowitz, I., Esplin, P. W., & Horowitz, D. (2007b). A structured forensic interview protocol improves the quality and informativeness of investigative interviews with children: A review of research using the NICHD Investigative Interview Protocol. *Child Abuse & Neglect*, 31(11-12), 1201-1231. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.03.021>

- Lamb, M. E., Sternberg, K. J., & Esplin, P. W. (1998). Conducting investigative interviews of alleged sexual abuse victims. *Child Abuse & Neglect*, 22(8), 813-823. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134\(98\)00056-8](http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134(98)00056-8)
- Lamb, M. E., Sternberg, K. J., Orbach, Y., Esplin, P. W., Stewart, H., & Mitchell, S. (2003). Age differences in young children's responses to open-ended invitations in the course of forensic interviews. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(5), 926-934.
- Le Petit Larousse illustré*. (Édition 2016..^e éd.). (2015). Paris : Larousse.
- Leichtman, M. D., & Ceci, S. J. (1995). The effects of stereotypes and suggestions on preschoolers' reports. *Developmental Psychology*, 31(4), 568-578. doi: 10.1037/0012-1649.31.4.568
- Lewy, J., Cyr, M., & Dion, J. (2015). Impact of interviewers' supportive comments and children's reluctance to cooperate during sexual abuse disclosure. *Child Abuse & Neglect*, 43, 112-122. doi: 10.1016/j.chiabu.2015.03.002
- Loi sur la protection de la jeunesse, L.R.Q., c. P34.1, art. 38d C.F.R.
- Malloy, L. C., Katz, C., Lamb, M. E., & Mugno, A. P. (2015). Children's requests for clarification in investigative interviews about suspected sexual abuse. *Applied Cognitive Psychology*, 29(3), 323-333.
- Newman, J. E., & Roberts, K. P. (2014). Subjective and non-subjective information in children's allegations of abuse. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 29(2), 75-80.
- Orbach, Y., Hershkowitz, I., Lamb, M. E., Sternberg, K. J., Esplin, P. W., & Horowitz, D. (2000). Assessing the value of structured protocols for forensic interviews of alleged child abuse victims. *Child Abuse & Neglect*, 24(6), 733-752. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00137-X](http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00137-X)
- Orbach, Y., & Lamb, M. E. (2000). Enhancing children's narratives in investigative interviews. *Child Abuse & Neglect*, 24(12), 1631-1648. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00207-6](http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00207-6)
- Ouimet, M. (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. (Les Éditions de l'IQRC^e éd.). Les Presses de l'Université Laval.
- Pereda. (2009). Short-term psychological consequences of child sexual abuse. *Papeles des psicologo*, 30(2), 134-144.
- Poole, D. A., Bruck, M., & Pipe, M.-E. (2011). Forensic interviewing aids: Do props help children answer questions about touching? *Current directions in psychological science*, 20(1), 11-15.
- Putnam. (2003). Ten-year research update review : Child sexual abuse. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 42, 269-277.
- Québec, G. d. (2001a). *Entente multisectorielle relative aux victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soin menaçant leur santé physique*. Québec: Gouvernement du Québec. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807/00-807-04.pdf>

- Québec, G. d. (2001b). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Québec: Gouvernement du Québec. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807-1.pdf>
- Québec, G. d. (2007). *Bilan interministériel de l'implantation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques, et d'absence de soins menaçant leur santé physique*. Québec: Gouvernement du Québec.
- Reiter, S., Bryen, D. N., & Shachar, I. (2007). Adolescents with intellectual disabilities as victims of abuse. *American Journal on Intellectual and Developmental Disabilities, 11*, 371-387.
- Saywitz, K. J., Geiselman, R. E., & Bornstein, G. K. (1992). Effects of cognitive interviewing and practice on children's recall performance. *Journal of Applied Psychology, 77*(5), 744.
- Smith, D. W., Letourneau, E. J., Saunders, B. E., Kilpatrick, D. G., Resnick, H. S., & Best, C. L. (2000). Delay in disclosure of childhood rape: results from a national survey. *Child Abuse & Neglect, 24*(2), 273-287. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134\(99\)00130-1](http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134(99)00130-1)
- Swanston, H. Y., Plunkett, A. M., O'Toole, B. I., Shrimpton, S., Parkinson, P. N., & Oates, R. K. (2003). Nine years after child sexual abuse. *Child Abuse & Neglect, 27*(8), 967-984. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134\(03\)00143-1](http://dx.doi.org/10.1016/S0145-2134(03)00143-1)
- Teoh, Y.-S., Pipe, M.-E., Johnson, Z. H., & Lamb, M. E. (2014). Eliciting Accounts of Alleged Child Sexual Abuse: How Do Children Report Touch? *Journal of Child Sexual Abuse, 23*(7), 792-803. doi: 10.1080/10538712.2014.950400
- Teoh, Y. S., & Lamb, M. (2013). Interviewer demeanor in forensic interviews of children. *Psychology, Crime & Law, 19*(2), 145-159. doi: 10.1080/1068316X.2011.614610
- Thériault, C., Cyr, M., & Wright, J. (2003). Facteurs contextuels associés aux symptômes d'adolescentes victimes d'agression sexuelle intrafamiliale. *Child Abuse & Neglect, 27*(11), 1291-1309. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2003.04.001>
- Tourigny, M., Hébert, M., Joly, J., Cyr, M., & Baril, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian and New Zealand Journal of Public Health, 32*(4), 331-335. doi: 10.1111/j.1753-6405.2008.00250.x
- Trocmé, N., Fallon, B., Mac Laurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., & Holroyd, J. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants - 2008. Données principales*. Ottawa, Canada: Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux du Canada. Repéré à http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/PHAC_ECI-2008_FR.pdf
- Trocmé, N., Fallon, B., Mac Laurin, B., Sinha, V., Black, T., Tommy, L., . . . Cloutier, R. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants - 2003. Données principales*. Ottawa, Canada: Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux du Canada. Repéré à http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vee/csca-ecve/pdf/childabuse_final_f.pdf

- Us Department of Health and Human Services (2012). *Child Maltreatment*. Administration on children, youth and families. Repéré à <http://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/cb/cm2012.pdf>
- US Department of Health and Human Services (2013). *Child Maltreatment*. Administration on children, youth and families. Repéré à <http://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/cb/cm2013.pdf>
- Verkampt, F., Ginet, M., & Colomb, C. (2010). L'Entretien Cognitif est-il efficace pour aider de très jeunes enfants à témoigner d'un Événement répété dans le temps? *Année psychologique*, 110(4), 541.
- Yuille, J., Hunter, R., & Joffe, R., & Zaparnuik, J. (1993). Interviewing children in sexual abuse cases. (In G. Goodman & B. Bottoms (Eds.), *Child Victims, Child Witnesses: Understanding and Improving Testimony* (p. pp. 95-115). New York: Guilford.

Tableau 1 : Caractéristiques des études recensées

Auteurs et année	Échantillon et type d'étude	Objectifs	Variables à l'étude	Principaux résultats
Feltis, Powell, Snow et Hugues-Scholes 2010	34 entrevues auprès d'enfants de 5 à 15 ans présumés victime d'agression sexuelle Étude transversale	Examiner l'effet du type de questions sur la production des détails dans le récit des enfants présumés victime d'agression sexuelle	-Le type de questions (classées en 5 catégories) -La quantité de détails dans les réponses des enfants	Les questions ouvertes générales permettent d'obtenir un récit plus complet et un plus grand nombre de détails sur les évènements Les questions qui encouragent l'enfant à clarifier une information et les questions de clôture ont peu d'utilité pour obtenir des détails sur l'agression
Hershkowitz, Lamb, Katz et Malloy 2015	199 entrevues auprès d'enfants de 4 à 13 ans présumés victimes d'agression physique Étude transversale	Examiner les expressions de soutien des intervieweurs et la réticence des enfants à faire un dévoilement selon la version standard et la version révisée du protocole du NICHD	-Expressions verbales de soutien -Le nombre de détail dans les réponses des enfants -La version du protocole (standard vs révisée)	La version révisée du protocole a été associée à un plus grand nombre de commentaires soutenant de la part des intervieweurs Les enfants interrogés avec la version révisée du protocole ont montré moins de réticence à dévoiler leur expérience de victimisation

<p>Hershkowitz, Lamb, Orbach et Katz 2012</p>	<p>299 entrevues auprès d'enfants âgés de 3 à 6 ans présumés victime d'agression sexuelle ou physique</p> <p>Étude transversale</p>	<p>Examiner la capacité des enfants à répondre de manière appropriée aux questions des intervieweurs</p>	<p>-Le nombre de détail dans les réponses de l'enfant</p> <p>-Le type de question</p> <p>-La qualité des réponses de l'enfant (réponse informative vs non-informative)</p>	<p>Les enfants d'âge préscolaire sont en mesure de répondre correctement aux questions des intervieweurs</p> <p>Les questions ouvertes produisent moins de détails chez les enfants de trois à six ans en comparaison avec des questions directives, suggestives et celles proposant un choix</p>
<p>Hershkowitz 2009</p>	<p>71 entrevues auprès de présumées victimes d'agression sexuelle âgés de 4 à 9 ans (séparés en deux groupes : 4-6 ans et 7-9 ans)</p> <p>Étude transversale</p>	<p>Examiner les facteurs associés à la quantité de détails dans le témoignage de l'enfant</p>	<p>-Le type de question</p> <p>-Le niveau de soutien offert par l'intervieweur (nombre total de commentaires positifs)</p> <p>-Le nombre de détail dans les réponses de l'enfant</p>	<p>Le niveau de soutien est associé de manière significative à la quantité de détails produits par l'enfant en réponse à des questions ouvertes seulement avec les plus âgés</p> <p>Le style de questionnement ouvert a été corrélé positivement avec le nombre de détails seulement avec les plus âgés</p> <p>La construction d'une relation en début d'entrevue est susceptible d'augmenter la quantité d'information véhiculée par l'enfant</p>

<p>Hershkowitz 2002</p>	<p>50 entrevues auprès d'enfants de 4 à 13 ans présumés victimes d'agression sexuelle</p> <p>Étude transversale</p>	<p>Examiner l'efficacité des facilitateurs (interventions neutres et minimales : hum hum, ok, oui) en entrevue</p> <p>a) en fonction de leur emplacement dans l'entrevue</p> <p>b) en comparaison avec d'autres types de question</p>	<p>-Le type de question (ouverte, indicé, suggestive, directive, facilitateur)</p> <p>-Les réponses de l'enfant (le nombre de mot et le nombre de détails)</p>	<p>Les facilitateurs on fournis en moyenne 5 nouveaux détails pour chacun d'entre eux à la suite d'une question ouverte</p> <p>Ils produisent des réponses plus longues et plus détaillées à la phase 1 de l'entrevue (phase d'établissement de la relation</p> <p>Les facilitateurs doivent être utilisés seulement lorsque l'enfant a besoin d'encouragement pour poursuivre son récit. Lorsqu'ils sont mal utilisés, ils peuvent interrompre le discours et conduire à une perte d'information importante</p>
<p>Lamb, Sternberg et Orbach 2003</p>	<p>130 entrevues auprès d'enfants de 4 à 8 ans présumés victimes d'agression sexuelle</p> <p>Étude transversale</p>	<p>Examiner les différences d'âges dans l'information fournies par l'enfant en réponses à différent type de questionnement</p>	<p>-Le type de question (classées en fonction de leur référence à des indices de temps, d'espace et d'action)</p> <p>-L'âge du participant (4-5-6-7-8 ans)</p> <p>-Les réponses de l'enfant (la quantité de nouveaux détails)</p>	<p>Aucune différence d'âge dans le nombre de détails en réponse aux différents énoncés</p> <p>Les indices faisant référence à une action étaient plus efficaces que les indices de temps et d'espace</p> <p>Les questions incluant des repères temporels se sont avérées profitables qu'à partir de l'âge de huit ans.</p>

<p>Lewy, Cyr et Dion 2015</p>	<p>90 entrevues pré et post-formation au NICHD auprès d'enfants présumés victimes d'agression sexuelle âgés de 4 à 13 ans</p> <p>Modèle quasi-experimental</p>	<p>Étudier l'impact des commentaires positifs et non-positifs des intervieweurs sur les demandes verbales des enfants réticents à faire un dévoilement</p> <p>a) comparer les entrevues avec et sans protocole du NICHD</p> <p>b) déterminer si les commentaires positifs influencent la quantité de détails dans le récit</p>	<p>-Les réponses de l'enfant (codées comme une réponse réticence vs coopérative)</p> <p>-Les commentaires soutenant et non-soutenant de l'intervieweur</p> <p>-Le nombre de nouveaux détails dans chacune des réponses de l'enfant</p> <p>-L'âge de l'enfant</p>	<p>Aucune corrélation entre la coopération et le nombre de détail divulgué</p> <p>La réticence de l'enfant a été associée à des réponses moins détaillées</p> <p>L'utilisation du protocole du NICHD n'a eu aucune influence sur le soutien des enquêteurs ainsi que sur la réticence et la coopération des enfants</p> <p>Aucune corrélation entre les commentaires positifs des intervieweurs et le nombre de détail dévoilé par l'enfant</p>
<p>Malloy, Katz, Lamb et Mungo 2015</p>	<p>91 entrevues auprès d'enfants présumés victimes d'agression sexuelle âgés de 4 à 13 ans (répartis en 3 groupes : 4-7, 7-10, 11-13)</p> <p>Modèle quasi-</p>	<p>Examiner les demandes de clarification des enfants en entrevue et les réponses des intervieweurs à ces demandes</p> <p>Examiner les types de question qui déclenchent les demandes de</p>	<p>-Les demandes de clarification des enfants</p> <p>-Les types de questions qui ont suivi les demandes</p> <p>-Les réponses des intervieweurs</p> <p>-Les réponses de l'enfant suite à</p>	<p>Dans 32% des entrevues il n'y a eu aucune demande de clarification</p> <p>Dans 68% des entrevues l'enfant a fait au moins une demande de clarification et en moyenne 4,63 suite à des questions ouvertes</p> <p>Augmentation des demandes de clarification avec l'âge</p> <p>51% des interventions ont visés la</p>

	expérimental	clarifications	l'intervention	reformulation
Newman et Roberts 2014	61 entrevues auprès d'enfants de 4 à 13 ans présumés victimes d'agression sexuelle Étude transversale	Examiner les caractéristiques subjectives (pensées et émotions liées à l'évènement) dans les allégations d'agression sexuelles chez les enfants	-Les questions des intervieweurs (subjective vs non-subjective) -Les réponses des enfants (subjective vs non-subjective) -La phase de l'entrevue	21% des questions dans la phase d'établissement de la relation contiennent des informations subjectives et 11% dans la phase de fond Les questions ont été suivies par une réponse appropriée de l'enfant
Teoh et Lamb 2013	75 entrevues auprès d'enfants de 5 à 15 ans présumés victimes d'agression sexuelle Étude transversale	Examiner les différents aspects de l'attitude de l'intervieweur sur les réponses de l'enfant	-L'attitude de l'intervieweur (volubilité, commentaires positifs et non-positifs) -Les réponses des enfants (verbales mesurées par le nombre de mots et les réponses non-verbales)	Les enquêteurs ont été plus bavards avec les jeunes enfants et leur ont démontré moins de soutien Le niveau de soutien offert et la quantité d'information obtenue ont été associés positivement, surtout avec les enfants plus âgés Corrélation négative entre la volubilité de l'intervieweur et la longueur des réponses chez l'enfant

Teoh, Pipe, Johnson et Lamb 2014	192 entrevues auprès d'enfants de 4 à 13 ans présumés victimes d'agression sexuelle Étude transversale	Examiner les mots utilisés par les enfants pour décrire les contacts corporels Examiner les types de questions utilisées par les intervieweurs qui se rapporte au mot « toucher »	-Les réponses des enfants et les questions des intervieweurs (fréquence du mot « toucher ») -Le sexe, l'âge, le lien avec l'auteur présumé, la fréquence de l'incident et le type d'abus	La première référence au mot « toucher » a été rapportée plus fréquemment par les enfants Les intervieweurs étaient 2,28 fois plus susceptibles de référer au mot « toucher » avant l'enfant lorsque l'AS implique une pénétration et les enfants lorsque l'AS concerne des contacts physiques par dessus ou sous les vêtements Interaction entre le type de question et la fréquence du mot « toucher »

Tableau 2 : Processus d'intervention LPJ

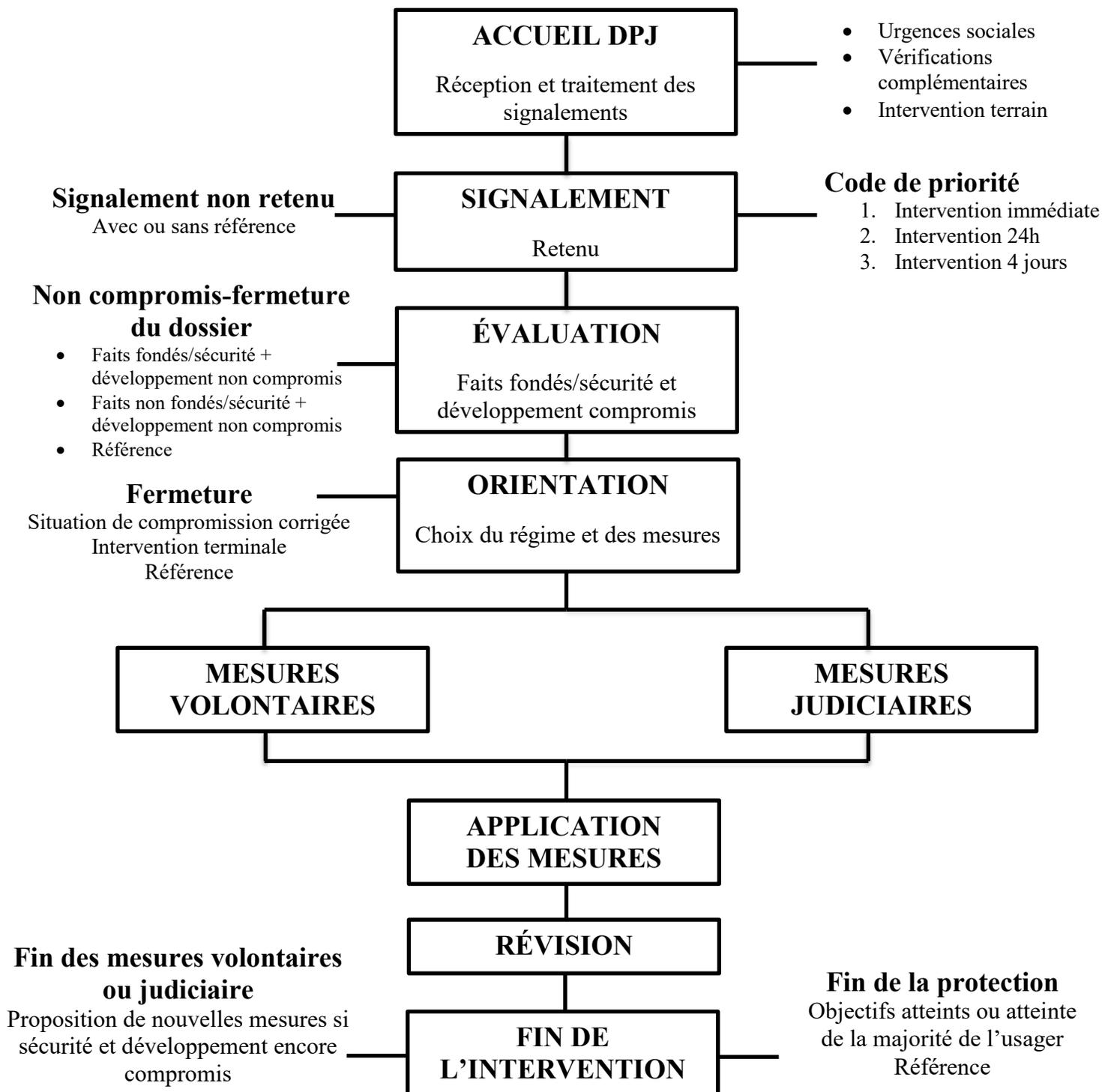


Tableau 3 : Recommandations à l'intention des intervenants en protection de la jeunesse concernant la pratiques des entrevues d'investigation policière

Recommandations cliniques	
Formation	<p>Favoriser une formation continue au protocole du NICHHD et une rétroaction sur les entrevues réalisées</p> <p>Axée la formation sur l'importance de la première phase de l'entrevue dans l'établissement de la relation avec l'enfant en y incluant plus de commentaires positifs et soutenant</p>
Attitude et comportement de l'intervieweur pour renforcer la confiance et la coopération	<p>Développer et maintenir une relation de confiance axée sur le soutien tout au long de l'entrevue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une attitude chaleureuse • Encourager l'enfant de manière verbale et non-verbale (sourire, hocher la tête, soutenir le regard) • Lui montrer de l'intérêt • Renforcer positivement les efforts de l'enfant • Faire preuve d'empathie • Exprimer de l'intérêt pour les expériences de l'enfant • S'adresser à l'enfant par son prénom • L'utilisation des facilitateurs neutres (hum hum, ok, oui)
Type de question	<p>Favoriser un style de questionnement ouvert</p> <p>L'utilisation de questions comportant des indices précis sur l'évènement</p> <p>Inclure un verbe d'action dans les questions avec indice</p>
Techniques à proscrire	<p>Éviter d'être trop bavards durant l'entrevue</p> <p>Les commentaires non-soutenant</p> <p>Interrompre l'enfant</p> <p>Adopter une attitude autoritaire</p> <p>Douter des réponses de l'enfant</p> <p>Limiter le recours aux questions suggestives, directives et celles proposant un choix</p>